Projet de Résolutions du Congrès de la CSC wallonne 2026

Version « finale »

Convention rédactionnelle : veuillez noter que l'uniformisation de certains termes nécessitant l'utilisation du point médian (p.e. : travailleur·euse·s) sera effectuée dans la version finale intégrant les amendements qui seront adoptés.



Résolutions d'activité



Mieux faire CSC wallonne ensemble

En 2026, on fête le dixième anniversaire de transferts de compétences massifs vers la Région wallonne.

Depuis dix ans, les politiques régionales (wallonnes) occupent donc une place croissante dans la vie quotidienne des travailleuses et travailleurs, des allocataires sociaux, des pensionné·e·s , des jeunes, etc. Dans ce contexte, la CSC wallonne doit être plus que jamais en mesure de peser davantage sur les choix politiques régionaux.

Pour y parvenir, le Congrès de la CSC wallonne demande :

- **de renforcer la dimension interprofessionnelle de la CSC wallonne**

  Concrètement, cela se traduit par :

  - développer de nouvelles initiatives de syndicalisme territorial et renforcer celles qui existent et ceci, en partenariat avec les centrales et fédérations concernées, pour répondre à l'augmentation du nombre de travailleurs·euses isolé·e·s (par la nature de leur activité ou la taille de leur entreprise) et des entreprises non structurées ;
  - développer et soutenir activement les espaces de travail interprofessionnels ;
  - favoriser la participation des différentes composantes de la CSC à ces espaces ;
  - veiller à ce que les enjeux régionaux soient davantage intégrés dans les priorités et les pratiques des services (FEC, service communication, etc.), centrales et fédérations ;
  - continuer à faire de l'éducation permanente, du « voir-juger-agir » et de la formation (syndicale) une priorité pour permettre à nos délégué·e·s et militant·e·s de poser un regard critique sur la société et de pouvoir agir en conséquence.

- **de renforcer la visibilité, l'accessibilité et la communication de la CSC wallonne**

  A l'heure d'une digitalisation incontournable, d'une communication qui ne peut plus se passer des réseaux sociaux, le Congrès demande d'autant plus urgemment le développement de moyens de communication (humains et financiers) spécifiquement dédiés aux enjeux wallons afin de :



- mieux faire connaître les positions de la CSC wallonne ;
- valoriser les actions et les mobilisations régionales ;
- diffuser les analyses syndicales relatives aux politiques wallonnes ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à un projet syndical régional commun.

Il souligne que cette stratégie doit impérativement s'accompagner d'une accessibilité physique accrue : permanences renforcées, présence régulière sur le terrain et visibilité améliorée des lieux d'accueil. La CSC wallonne doit être plus proche des travailleurs dans l'espace public.

- **d'expérimenter de nouvelles formes de mobilisation**

Le Congrès de la CSC wallonne assume et reconnaît que les actions de masse, interprofessionnelles et, de préférence, en front commun restent le mode privilégié du syndicalisme. Toutefois, il invite la CSC wallonne à développer des formes d'action complémentaires aux modes traditionnels de mobilisation en concertation avec les militant·e·s et les affilié·e·s : campagnes thématiques ; initiatives numériques ; consultations militantes ; actions décentralisées ; partenariats avec le tissu associatif et les mouvements citoyens, etc.

Le Congrès tient à rappeler que la mobilisation interprofessionnelle est alimentée par les nombreuses mobilisations qui naissent dans et au départ des entreprises, et plus largement sur (par) le terrain local.

Dans ce contexte, l'objectif doit être d'élargir, en synergie avec les centrales, la participation, l'implication des délégué·e·s, des militant·e·s et, plus largement, des citoyens afin de renforcer la capacité de mobilisation autour des enjeux wallons.

- **d'améliorer la coordination des différentes composantes de la CSC wallonne et de mutualiser les expertises**

Les expertises développées au sein des différentes centrales professionnelles et des fédérations constituent une richesse qui n'est pas encore suffisamment mutualisée au service du projet de la CSC wallonne.

Le Congrès demande dès lors la mise en place de mécanismes permettant :

- une meilleure circulation de l'information ;
- la mutualisation des connaissances et expertises relatives aux compétences wallonnes ;



- que les travaux du terrain, conçus par et ou avec les délégué·e·s et les militant·e·s, alimentent davantage les positions et les décisions des instances du Comité régional wallon (CRW) ;
- le développement de projets communs associant les différents secteurs de la CSC ;
- une valorisation systématique des ressources existantes afin d'éviter les cloisonnements et les doublons.

- **de renforcer le CRW, ses groupes de travail et d'encourager la participation active avec une majorité de militants en leur sein**

  Le Congrès estime que les CRW et les groupes de travail du CRW doivent être de véritables lieux de construction collective des positions syndicales de la CSC wallonne.

  Il demande :

  - une implication plus importante des différents services, fédérations et centrales de la CSC ;
  - une meilleure représentation des expertises sectorielles.

- **de donner à la CSC wallonne les moyens de ses ambitions**

  Le Congrès de la CSC wallonne constate que l'élargissement des missions confiées à la CSC wallonne nécessite une réflexion, en concertation avec la CSC francophone, sur les moyens humains, organisationnels et financiers mis à sa disposition.

  Il demande :

  - de soutenir activement et de renforcer les groupes spécifiques (jeunes, femmes, sans emploi, migrants, séniors et diversité), ainsi que la coordination et l'expertise de la CSC wallonne ;
  - de procéder à l'identification de moyens financiers adaptés aux missions qui lui sont confiées.

Conclusion

Le Congrès réaffirme la plus-value fondamentale que constitue l'interprofessionnel dans toutes ses dimensions (groupes spécifiques, formations sociopolitiques, etc.) au sein de l'action syndicale régionale. Au départ de l'expérience, des réalités et du vécu des

délégué·e·s et des militant·e·s, les structures interprofessionnelles sont en effet des lieux irremplaçables d'élaboration collective, d'analyse et de mobilisation.

Le Congrès affirme sa volonté de faire de la CSC wallonne un acteur syndical régional plus visible et plus influent.

Il mandate les instances compétentes (CRW et Bureau du CRW) pour mettre en œuvre les orientations de la présente résolution et en assurer plus régulièrement le suivi en veillant à associer les militant·e·s dans cette évaluation continue.



Dialogue social : vers un repositionnement stratégique

La tension n'est certes pas nouvelle mais elle s'est considérablement accentuée depuis quelques années avec des gouvernements de plus en plus ancrés à droite. C'est le cas en Région wallonne depuis 2024. Avec le gouvernement MR-Engagés, les syndicats ne sont plus les bienvenus dans certains endroits (ALE, AWEX, IBEFE, Wallonie Entreprendre…).

La question qui se pose dès lors est la suivante : faut-il continuer à jouer le jeu du dialogue social ou renverser la table et quitter de nombreux endroits de concertation ?

La réponse est claire : la CSC wallonne n'entend pas abandonner sa place dans les instances de concertation où elle bénéficie encore de mandats (AVIQ, FOREM, IFAPME, ONE…). Elle œuvrera en outre pour récupérer sa place dans les lieux où son impact est concret, réel et développera des nouvelles pistes en vue de recréer du dialogue social et d'y prendre une place active.

Il est important que dans ces endroits de concertation, la CSC wallonne ait des positions robustes, basées sur des mandats forts issus de débats au sein de nos instances wallonnes (Congrès, CRW, Bureau du CRW), en prévoyant un retour régulier des mandataires (qu'ils soient issus des centrales ou de l'interprofessionnel) pour examiner les résultats et adapter les positions.

En tant que syndicat, la CSC wallonne est un contre-pouvoir et entend bien le rester.

Dans cette optique, la CSC wallonne réitère son engagement à créer, tout d'abord, partout où elle est présente (entreprises, lieux de concertation, etc.), le rapport de force indispensable pour faire entendre la voix des travailleur-euses avec ou sans emploi grâce notamment à l'apport des formations et de l'éducation permanente, et ensuite à le traduire en action collective.

Cela suppose une meilleure protection des représentants des travailleurs et des militants syndicaux contre toute forme de discrimination, de pression ou de répression liée à l'exercice de leur mandat.

La question initiale (« jouer le jeu du dialogue social ou renverser la table ? ») ne se pose dès lors pas de manière exclusive mais cumulative. En effet, à l'heure de gouvernements qui ne partagent pas nos visions et projets sociétaux, il faut agir partout où on le peut,



tant dans ces lieux de dialogue que dans la rue en manifestant ou en appelant à la grève dans les entreprises.

Complémentairement, la CSC wallonne soutient le développement du dialogue social européen sectoriel et interprofessionnel afin d'éviter le dumping social, de renforcer les droits des travailleurs et d'assurer une concurrence fondée sur la qualité de l'emploi plutôt que sur la réduction des coûts salariaux.

La CSC wallonne veillera enfin à développer une concertation sociale plus forte au niveau du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE-W). A cet égard, comme elle le mentionnait déjà lors de son dernier congrès, la CSC wallonne réitère son souhait de voir le Groupe des partenaires sociaux wallons (GPS-W) devenir « la pierre angulaire de la concertation sociale wallonne ».



Construire une alliance progressiste entre le mouvement syndical, le secteur associatif et le monde scientifique et académique

Les nombreux défis auxquels notre société est confrontée – montée des inégalités, dérèglement climatique, transition numérique, remise en cause de la démocratie, de l'État de droit et des connaissances scientifiques, etc. – dépassent le champ d'action d'un seul acteur. Ils appellent urgemment à construire un large mouvement progressiste capable de défendre un modèle de société plus juste, plus solidaire et plus durable.

Dans ce contexte, la CSC wallonne entend renforcer les alliances qu'elle développe avec le MOC et ses organisations constitutives, les autres organisations syndicales, les associations, les mouvements citoyens, le monde scientifique et académique et les autres acteurs de la société civile qui partagent ses valeurs de solidarité, de démocratie, de justice sociale, de transition écologique et de développement durable.

Ces alliances doivent permettre de mutualiser les compétences, les expertises et les moyens d'action, de renforcer l'impact des mobilisations et de donner davantage de visibilité aux revendications portées par le mouvement syndical auprès du grand public. Elles constituent également une opportunité de toucher de nouveaux publics, notamment les jeunes générations, et de montrer que le syndicalisme demeure un acteur incontournable de la transformation sociale.

Finalement, dans un contexte où la science est de plus en plus contestée, un dialogue permanent entre recherche, expertise et action syndicale est la garantie de construire des positions solides, crédibles et porteuses d'avenir.

La CSC wallonne veillera à développer des collaborations fondées sur la complémentarité des approches et le respect de l'identité de chaque partenaire tout en contribuant à fédérer les forces progressistes autour de combats communs pour faire advenir une société du bien vivre.



La place des femmes dans notre syndicat et la société : un enjeu démocratique et social

La CSC wallonne réaffirme que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une exigence de justice sociale et une condition indispensable à la transformation du monde du travail.

La montée partout en Europe et ailleurs des politiques d'extrême droite et des discours misogynes doivent nous alerter et nous faire prendre conscience de notre rôle actif pour lutter contre ces tentatives d'atteintes aux droits des femmes. Face à la progression des idéologies réactionnaires, misogynes et antiféministes, le mouvement syndical doit en effet réaffirmer que les droits des femmes sont des droits fondamentaux et qu'aucun recul n'est acceptable.

La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomie économique des femmes, le partage des responsabilités familiales et la lutte contre toutes formes de violences sexistes doivent rester au cœur de notre action syndicale et de notre travail d'éducation permanente.

A cet égard, il faut rappeler inlassablement que les réformes de l'Arizona ne sont pas neutres du point de vue du genre. En raison des inégalités persistantes sur le marché du travail, les femmes sont davantage exposées aux conséquences de la limitation des allocations de chômage, du durcissement des conditions d'accès à la pension et de l'augmentation de la flexibilité du travail. Ces mesures risquent d'accroître la précarité des travailleuses, de pénaliser les carrières interrompues pour raisons familiales et d'élargir encore les écarts de revenus et de pensions entre les femmes et les hommes. Le renforcement des services publics de proximité (crèches, accueil extrascolaire, aide aux personnes dépendantes) constitue un levier essentiel pour permettre aux femmes de participer pleinement au marché du travail et pour réduire les inégalités de carrière et de pension.

En Belgique, plus de 40 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, en grande partie non choisi, contre moins de 13 % des hommes[1]. L'écart salarial annuel entre les femmes et les hommes atteint près de 20 % lorsqu'on tient compte des différences de temps de travail, tandis que la pension moyenne des femmes reste inférieure de près de

1 https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel



21 % à celle des hommes[2]. Sans les périodes assimilées, il atteindrait 43 % selon une étude réalisée par le Bureau fédéral du Plan[3]. Dans ce contexte, prétendre imposer les mêmes efforts à toutes et tous sans tenir compte de ces inégalités de départ revient à les aggraver.

Les économies réalisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les services publics, les soins, l'enseignement, l'accueil de l'enfance ou l'accompagnement des personnes dépendantes ont également des conséquences particulières pour les femmes : elles sont nombreuses à travailler dans ces secteurs et continuent d'assumer une part disproportionnée du travail familial et domestique. En Wallonie, le gel ou la réduction des aides APE menacent l'emploi dans les communes, les CPAS et le secteur non-marchand. Or, ces aides financent de nombreux postes dans l'aide à domicile, l'accueil de l'enfance, la santé, l'aide sociale et la culture, etc. où les femmes sont fortement représentées. La non-indexation de certains moyens de l'AVIQ et les économies dans la santé et l'action sociale risquent également de réduire l'offre de services. Lorsque les services publics et collectifs reculent, le travail de soin ne disparaît pas : il est reporté vers les familles et, encore trop souvent, vers les femmes.

De même, le dérèglement climatique et la transition vers une économie durable n'ont pas les mêmes effets sur les femmes et les hommes. La transition doit tenir compte de la forte ségrégation professionnelle qui caractérise encore notre marché du travail : les secteurs appelés à se transformer et/ou se développer comme l'industrie, l'énergie, l'agriculture, les infrastructures et les métiers scientifiques et techniques, restent encore aujourd'hui majoritairement masculins. La transition écologique doit dès lors être une opportunité de réduire ces inégalités, notamment en favorisant l'accès des femmes aux formations et aux emplois de la transition, tout en luttant contre les discriminations à l'embauche et en levant les obstacles qui limitent leur accès aux postes à responsabilité ou les conduisent à quitter ces secteurs.

Face à ces constats, notre syndicat doit être un contre-pouvoir et porter une véritable lecture féministe et égalitaire des enjeux actuels.

C'est pourquoi le Congrès de la CSC wallonne revendique de :

- prévenir et combattre les violences sexistes et sexuelles au moyen de procédures qui assurent l'anonymat, formelles, connues et protectrices ;

2 https://www.genderstat.be/fr/themes/revenus/pensions
3 https://socialsecurity.belgium.be/fr/news/lecart-de-pension-entre-les-hommes-et-les-femmes-serait-nettement-plus-eleve-sans-les-minima-de



- évaluer systématiquement l'impact des réformes politiques et des accords sociaux sur les femmes et d'appliquer le contenu de la charte *gendermainstreaming* ;
- défendre des pensions dignes, qui assimilent en totalité les crédits-temps familiaux et congés parentaux, une sécurité sociale forte, des services publics accessibles, la revalorisation des métiers féminisés, les opportunités que représente la transition écologique (comme vecteur de réduction des inégalités) et une véritable réduction collective du temps de travail ;
- exiger des politiques publiques ambitieuses garantissant un accès suffisant à des services d'accueil de qualité pour les enfants, les personnes âgées et les personnes dépendantes, afin de favoriser l'autonomie économique des femmes et un meilleur partage des responsabilités familiales ;
- lutter contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes en renforçant la transparence des rémunérations et en promouvant une réelle égalité de traitement tout au long de la carrière ;
- promouvoir le droit à un travail à temps plein choisi et lutter contre le recours subi au temps partiel, qui touche majoritairement les femmes ;
- renforcer les mesures de prévention et de lutte contre les discriminations liées à la maternité, la grossesse, la monoparentalité et aux responsabilités familiales ;
- soutenir le développement d'un partage égalitaire des congés parentaux et des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes ;
- veiller à une représentation équilibrée des femmes dans les secteurs, métiers et fonctions traditionnellement masculins et soutenir toutes les initiatives favorisant la mixité professionnelle ;
- combattre activement les discours sexistes, misogynes et antiféministes dans le monde du travail, dans la société et au sein des organisations.

Pour toutes ces raisons, la CSC wallonne se mobilisera pour la manifestation du 29 novembre contre les violences faites aux femmes, et soutiendra activement l'appel à la « grève des femmes » pour le 8 mars en déposant un préavis de grève dans tous les secteurs.

Mais notre crédibilité dépend aussi de notre capacité à appliquer, en interne, l'égalité que nous revendiquons dans la société.

Dès lors, **le Congrès de la CSC wallonne exige de chacune de ses instances** (selon les compétences qui sont les leurs) de :

- rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes ses instances, délégations, listes et prises de parole ;



- identifier et supprimer les obstacles qui limitent l'engagement des femmes et leur accès aux responsabilités syndicales ;
- soutenir la formation des militantes et garantir une répartition équitable de la parole, des mandats et des responsabilités ;
- favoriser la participation des militant·e·s (hommes et femmes) aux formations des femmes CSC afin de faire progresser la compréhension de ces enjeux dans notre mouvement.

L'égalité ne peut rester une déclaration de principe. Elle doit devenir une réalité concrète, mesurable et durable.

En adoptant cette résolution, notre Congrès affirme que défendre l'égalité et la place des femmes, dans notre syndicat comme dans la société, c'est renforcer notre démocratie, notre représentativité et notre capacité collective à résister aux régressions sociales.



Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles : un problème de recettes, pas de dépenses !

Depuis la mise en place du gouvernement bleu-azur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), nous assistons à des exercices budgétaires davantage guidés par l'idéologie capitaliste qu'à une réelle prise de responsabilité.

En 2024, il s'agissait déjà de 119 millions d'euros d'économies qui visaient les plus fragiles : diminution du NTPP (nombre total de périodes-professeurs) dans l'enseignement qualifiant, réduction budgétaire de l'aide à la jeunesse, limitation de l'accès à l'enseignement pour les élèves majeurs, réduction de la dotation ONE, augmentation des frais d'équivalence de diplôme et des frais d'inscription pour les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, etc.

Pour l'exercice 2026, le gouvernement a fait à nouveau le choix de mesures qui soulèvent la colère de tous les secteurs, essentiels et déjà exsangues : augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur, augmentation de la charge horaire de 10 % des enseignants du secondaire supérieur sans augmentation de salaire (dans un contexte de pénurie), diminution du budget gratuité et révision de l'enveloppe enseignement différencié[4], augmentation des frais d'inscriptions dans les académies, moratoire des nouvelles demandes des organisations de jeunesse, 13 millions d'euros d'économies pour le secteur de la culture (rien qu'en 2026, cela représente 4 % de son budget), diminution du budget de la petite enfance de plus de 4 %…

Si le gouvernement se retranche derrière une nécessaire responsabilité de maitrise de la dette, il fait preuve d'incompétence et d'idéologie en prônant des mesures telles que la limitation du tronc commun (qui aurait pu générer 40 millions d'euros d'économies par an), en révisant le décret inscription (qui perpétuera les inégalités de notre système d'enseignement), en réhaussant les seuils de réussite aux épreuves externes dans l'enseignement obligatoire (alors que le redoublement coûte déjà 400 millions d'euros par an à la FWB, cette mesure engendrera un coût supplémentaire de 100 millions d'euros) ou encore en s'entêtant à favoriser l'entrée d'experts sans formation pédagogique dans l'enseignement (alors que les recherches montrent que ce sont

[4] Pour rappel , 1 enfant sur 4 en Wallonie et 2 sur 5 à Bruxelles vit dans une situation de pauvreté.



majoritairement les enseignants sans titre pédagogique qui quittent la profession dans les cinq ans).

Le congrès de la CSC wallonne dénonce le récit alarmiste sur la dette publique fabriqué par le gouvernement de la FWB pour présenter l'austérité comme seule solution possible. Pourtant, la FWB ne se trouve pas dans une situation d'urgence budgétaire. Elle dispose donc du temps nécessaire pour définir et mettre en œuvre un refinancement structurel.

La pseudo « insoutenabilité » de la dette de la FWB utilisée pour justifier une politique d'austérité et d'économies a pour conséquence un aggravement de la situation qui coûte très cher à notre démocratie et aux générations futures.

Dans ce contexte, le congrès de la CSC wallonne tient à soutenir la CSC francophone et à réaffirmer avec elle qu'il n'y a pas de dérive incontrôlée des dépenses en FWB mais bien un problème structurel de recettes.

C'est pourquoi elle mettra en place un groupe de travail pour explorer des solutions à mettre en œuvre pour y remédier. Le monde politique francophone doit urgemment s'emparer de la question du refinancement de la FWB. C'est l'avenir de nos jeunes générations qui est en jeu !



Pour une appropriation syndicale de l'intelligence artificielle au service des travailleurs et de la société

Le Congrès entend faire de l'intelligence artificielle (IA) un nouvel axe de réflexion, d'action et de proposition pour la CSC wallonne. L'atelier du Congrès consacré à cette thématique constitue le coup d'envoi d'une démarche d'appropriation syndicale destinée à permettre à notre organisation de comprendre, anticiper et influencer les transformations induites par l'IA dans le monde du travail et dans la société.

L'intelligence artificielle transforme déjà les métiers, les compétences et l'organisation du travail. Elle ouvre des perspectives en matière d'amélioration des conditions de travail, de qualité des services, d'innovation et de développement économique. Mais elle comporte également des risques de destruction ou de précarisation de l'emploi, d'intensification du travail, de surveillance des travailleurs, de renforcement des inégalités et de concentration des richesses et du pouvoir économique.

Face à ces mutations, la CSC wallonne refuse tant le fatalisme technologique que le rejet de principe de l'innovation. Elle affirme que les choix technologiques ne sont pas neutres et doivent faire l'objet d'un contrôle démocratique et d'un dialogue social effectif. L'IA doit rester au service des personnes, respecter les droits fondamentaux et syndicaux et ne peut se substituer à la responsabilité humaine, notamment dans les décisions affectant les travailleurs.

La CSC wallonne entend contribuer à orienter le développement et les usages de l'IA vers le progrès social, la qualité de l'emploi, la santé et le bien-être au travail, l'amélioration de l'organisation du travail, le développement des compétences, l'inclusion et la transition juste.

Elle souligne que les gains de productivité et les richesses générés par l'IA doivent bénéficier également aux travailleuses et travailleurs et à l'ensemble de la société. Elle rappelle également que le développement de l'IA repose sur la mobilisation de ressources énergétiques, hydriques, matérielles et humaines importantes, dont les conséquences sociales et environnementales doivent être prises en compte tout au long des chaînes de valeur.



Le Congrès de la CSC wallonne décide dès lors d'engager un travail structuré d'appropriation syndicale de l'intelligence artificielle, destiné à traduire ces orientations en propositions et en moyens d'action concrets.

À cette fin, la CSC wallonne :

- **mettra en place, au sein du CRW, un groupe de travail** chargé d'analyser les transformations induites par l'IA et de formuler des recommandations et propositions syndicales, en particulier dans les domaines suivants :
    - **L'emploi et l'évolution du travail :** les effets de l'IA sur l'emploi, les métiers, les qualifications, les tâches et les compétences, en tenant compte des spécificités sectorielles ; l'identification des activités transformées, supprimées ou créées ; l'anticipation des mutations professionnelles et les besoins d'accompagnement, de formation et de reconversion des travailleurs.
    - **L'organisation et le temps de travail :** les conséquences de l'IA sur les conditions de travail, les cadences, l'intensification du travail, l'autonomie professionnelle, la santé et la sécurité, les risques psychosociaux et le bien-être au travail ; les perspectives d'évolution du volume de travail disponible, de réduction collective du temps de travail, de partage du travail et de redéfinition des normes de temps de travail, notamment de l'équivalent temps plein.
    - **Les droits des travailleurs et le dialogue social :** les enjeux liés au management algorithmique, à la surveillance numérique, à l'évaluation des travailleurs, aux risques de discrimination et aux décisions automatisées ; les garanties de transparence, de traçabilité, de protection des données, de contrôle humain et de respect des libertés individuelles et collectives, notamment de la liberté syndicale ; les moyens de renforcer l'information, la consultation et la négociation collective, en particulier en amont du déploiement des systèmes d'IA dans les entreprises. Le groupe examinera également les moyens de renforcer la capacité des travailleurs et de leurs représentants à intervenir sur les choix technologiques eux-mêmes, dès leur conception ou leur introduction, en questionnant leurs finalités, leur nécessité, leurs alternatives et leurs retombées sociales.
    - **Le partage des gains de productivité et des richesses :** les conséquences distributives de l'IA, les mécanismes permettant d'assurer une répartition équitable des gains entre entreprises, travailleurs et collectivité, ainsi que



les instruments fiscaux et sociaux susceptibles de garantir leur juste contribution au financement de la sécurité sociale et des services collectifs.
    - **Le développement économique et la transition juste :** les opportunités et les risques de l'IA pour le développement économique, industriel et territorial de la Wallonie ; les conditions sociales, environnementales et démocratiques à intégrer aux politiques publiques de soutien à l'innovation ; les impacts énergétiques, hydriques et matériels des infrastructures numériques, les enjeux de sobriété numérique, d'économie circulaire et de respect des droits sociaux et environnementaux dans les chaînes de valeur mondiales de l'IA.
    - **La régulation et la gouvernance démocratique :** l'analyse des cadres législatifs et réglementaires européens, fédéraux et régionaux, de leur application effective et des moyens de contrôle et de sanction ; les conditions d'une gouvernance de l'IA garantissant la transparence, la responsabilité humaine, la protection des droits fondamentaux et la participation des travailleurs et de leurs représentants aux choix technologiques.
- **développera des actions d'information, de sensibilisation et de formation** à destination des militant·e·s, délégué·e·s et permanent·e·s syndicaux·ales, afin de renforcer leur compréhension des technologies d'IA, de leurs usages, de leurs conséquences et des droits et leviers d'action dont ils disposent ;
- **développera des outils syndicaux pratiques** permettant aux représentants des travailleurs d'identifier les systèmes d'IA présents ou envisagés dans leur entreprise, d'en comprendre les finalités et le fonctionnement, d'en analyser les conséquences sur l'emploi, les qualifications, l'organisation du travail, les cadences, la santé et la sécurité, et de soutenir leur intervention dans les procédures d'information, de consultation et de négociation collective ;
- **soutiendra une analyse des usages de l'IA au sein de l'organisation syndicale**, afin de cartographier les emplois, les fonctions et les tâches concernés, d'en évaluer les opportunités et les risques et d'identifier les garanties nécessaires en matière de conditions de travail, de protection des données, de confidentialité et de qualité des services aux affilié·e·s ;
- **renforcera son expertise sur les questions liées à l'IA**, notamment en collaboration avec les acteurs académiques, associatifs et institutionnels concernés, et en favorisant les échanges d'expériences avec les centrales professionnelles et les fédérations ;



- **favorisera le débat public** sur les impacts positifs et négatifs de l'intelligence artificielle sur les plans sociaux, économiques, environnementaux et démocratiques, et sur les choix collectifs nécessaires pour que son développement contribue au bien commun ;
- **impulsera et soutiendra avec détermination, notamment au sein du CESE Wallonie, des initiatives favorisant le dialogue** entre interlocuteurs sociaux, chercheurs, pouvoirs publics et représentants des travailleurs, afin de contribuer à l'élaboration de politiques publiques et de cadres de régulation garantissant une transition numérique juste, démocratique et socialement responsable.

Les travaux du groupe de travail contribueront à définir les positions et revendications de la CSC wallonne, à renforcer la capacité d'action de ses représentants et à faire de l'intelligence artificielle un levier de progrès social, démocratique et environnemental, au service des travailleuses et travailleurs et de l'ensemble de la société.



Réindustrialiser pour répondre aux besoins et créer de la richesse collective

Depuis plusieurs décennies, la part de l'industrie dans l'économie wallonne s'est progressivement réduite. Lorsqu'un territoire perd ses capacités de production, il perd des emplois, des savoir-faire et une partie de sa capacité à décider de son avenir économique.

Réindustrialiser la Wallonie ne signifie cependant pas vouloir reconstruire l'industrie d'hier. Il s'agit de déterminer ce que nous voulons produire demain, pourquoi nous voulons le produire et dans quelles conditions. Pour la CSC wallonne, la politique industrielle doit être mise au service des besoins sociaux et environnementaux, de la création d'emplois stables, de qualité et correctement rémunérés, ainsi que de la création et du partage de la richesse collective.

Cette ambition doit tenir compte des caractéristiques de la Wallonie, petite économie ouverte, largement tournée vers l'exportation et intégrée aux chaînes de valeur internationales. Répondre aux besoins de la population et renforcer notre autonomie stratégique ne signifie pas vouloir tout produire en Wallonie, mais identifier les activités et les productions à développer ou à sécuriser, aux échelles wallonne, belge et européenne, tout en préservant nos capacités exportatrices.

La réindustrialisation doit également permettre de répondre à l'urgence climatique sans sacrifier l'emploi. Elle exige des investissements publics importants, assortis de contreparties sociales et environnementales, ainsi qu'une participation effective des travailleurs et de leurs représentants aux choix industriels.

La présente résolution d'activité s'inscrit dans le prolongement de la résolution d'actualité « Pour une réindustrialisation souveraine, durable et socialement juste de la Wallonie », qui définit les orientations politiques du Congrès. Elle vise à contribuer à son approfondissement et à sa concrétisation, en s'appuyant sur les positions et les travaux déjà développés au sein de la CSC wallonne.

À cette fin, dix axes de réflexion sont proposés. Ils constituent une contribution au programme de travail dont les priorités et les modalités de mise en œuvre seront définies collectivement par les instances compétentes, notamment le GT Économie du CRW, en concertation avec les centrales et les fédérations concernées.



Dix axes pour approfondir et concrétiser les orientations du Congrès

1. Identifier les besoins sociaux et les productions nécessaires

Déterminer ce que nous voulons et devons produire pour répondre aux besoins essentiels de la population : logement, santé, alimentation, mobilité, énergie, communication, environnement. Identifier les filières industrielles prioritaires à développer, relocaliser ou renforcer, ainsi que les productions stratégiques dont nous voulons réduire la dépendance extérieure, en tenant compte également des marchés à l'exportation.

2. Cartographier l'appareil productif et ses possibilités de reconversion

Identifier ce que l'industrie wallonne produit aujourd'hui, ses savoir-faire, ses équipements, ses chaînes de sous-traitance et les services qui lui sont liés, mais aussi ses fragilités et dépendances. Aboutir à une cartographie des capacités industrielles existantes et potentielles, permettant d'identifier les entreprises ou filières qui pourraient être développées, diversifiées ou reconverties.

3. Mobiliser l'investissement public et conditionner les aides

Une politique industrielle ambitieuse nécessite des moyens publics importants, mais l'argent public doit permettre d'orienter réellement l'économie. Élaborer des propositions de financement et de conditionnalité des aides publiques en matière d'emploi, de salaires, d'investissements, de maintien de l'activité en Wallonie, de dialogue social et de transition écologique.

4. Anticiper les emplois, métiers et compétences nécessaires

La réindustrialisation ne pourra fonctionner sans travailleurs disposant des compétences nécessaires, ni si les travailleurs des secteurs en transformation sont abandonnés. Identifier les métiers et compétences dont la Wallonie aura besoin et développer une politique de formation et de reconversion permettant aux travailleurs de passer d'une activité à une autre sans déclassement social.

5. Garantir l'énergie et les infrastructures nécessaires

Réindustrialiser suppose de disposer d'énergie en suffisance, mais aussi de réseaux électriques, de transports, de terrains, d'eau et d'infrastructures logistiques adaptées.



Déterminer les besoins associés aux filières industrielles à développer et identifier les investissements publics nécessaires pour rendre cette politique industrielle possible.

6. Décarboner l'industrie sans désindustrialiser

La transition écologique doit conduire à transformer notre appareil productif, pas simplement à fermer des activités en Wallonie pour importer ensuite les mêmes produits fabriqués ailleurs. Identifier les productions à développer, à transformer ou progressivement à abandonner, avec une trajectoire industrielle permettant de réduire les émissions tout en maintenant et développant l'emploi de qualité.

7. Garantir une transition juste et la sécurité des travailleurs

Les travailleurs ne peuvent pas être ceux qui supportent le coût des transformations industrielles décidées au nom de la transition. Développer des droits et mécanismes concrets de sécurisation des parcours : anticipation des restructurations, formation, maintien du revenu et des conditions de travail, accompagnement des reconversions et droits d'intervention des représentants des travailleurs.

8. Construire une gouvernance démocratique de la politique industrielle

La politique industrielle ne peut pas être déterminée uniquement par les choix des entreprises et la rentabilité attendue des marchés. Définir comment les travailleurs, leurs organisations syndicales et les pouvoirs publics peuvent peser sur les choix de production et d'investissement, et élaborer des propositions concrètes de planification et de concertation industrielle.

9. Définir l'autonomie industrielle que nous voulons

Il ne s'agit pas de tout produire en Wallonie, mais de déterminer les productions pour lesquelles une dépendance excessive présente un risque économique ou social. Identifier les productions stratégiques à sécuriser et déterminer à quelle échelle pertinente elles doivent l'être : wallonne, belge ou européenne, en tenant compte du caractère ouvert et exportateur de l'économie wallonne.

10. Mesurer les résultats de la politique de réindustrialisation

Une politique industrielle doit pouvoir être évaluée autrement qu'en additionnant les montants d'aides accordés aux entreprises. Définir dès le départ des indicateurs permettant de mesurer les résultats réels : emplois créés ou maintenus, qualité des



emplois, productions relocalisées, réduction des dépendances, décarbonation, investissements réalisés et contreparties obtenues.

Une démarche collective

Ces axes seront approfondis à partir des travaux existants, en associant les centrales professionnelles, les fédérations et les instances concernées. Il appartiendra aux instances compétentes, notamment au GT Économie du CRW, d'en déterminer collectivement les priorités, le calendrier et les modalités de mise en œuvre.

Les travaux ainsi menés contribueront à concrétiser les orientations politiques définies dans la résolution d'actualité et à renforcer la capacité d'intervention de la CSC wallonne sur les choix industriels.

Résolutions d'actualité



S’attaquer aux chômeurs plutôt qu’au chômage : l’avenir s’assombrit

La limitation dans le temps des allocations de chômage décidée par le gouvernement fédéral constitue une attaque sans précédent contre les fondements de notre sécurité sociale. Présentée comme une mesure de remise à l'emploi, cette réforme entraîne en réalité l'exclusion de dizaines de milliers de demandeuses et demandeurs d'emploi du système d'assurance chômage, sans leur offrir de perspectives réelles d'insertion professionnelle durable.

Les premières conséquences sont déjà visibles. Une part importante des personnes exclues se retrouve désormais à charge des CPAS, transférant ainsi une responsabilité financière du niveau fédéral vers les pouvoirs locaux, déjà confrontés à des moyens insuffisants. D'autres personnes basculent dans la maladie, dans la dépendance familiale ou dans des formes diverses de précarité. Les retours vers un emploi stable demeurent quant à eux extrêmement limités. Cette réforme risque de fragiliser les parcours de vie et de reporter les difficultés sociales vers d’autres dispositifs de solidarité. C’est pour ces raisons qu’il serait souhaitable d’avoir une représentation syndicale dans les Points de Contact Uniques.

Cette politique repose sur un postulat erroné : celui selon lequel le chômage résulterait avant tout d'un manque de volonté des demandeurs d'emploi. Pourtant, dans de nombreux bassins d'emploi wallons, le nombre d'offres d’emploi reste largement insuffisant par rapport au nombre de personnes qui recherchent un travail. L'absence d'emploi disponible ne peut être imputée aux demandeurs d'emploi eux-mêmes. Par ailleurs, le nombre de faillites en constante augmentation ne donne pas de perspective encourageante sur le nombre d’emplois disponibles.

Cette réforme ne crée aucun emploi supplémentaire. Elle ne répond ni aux discriminations à l'embauche, ni aux difficultés de mobilité, ni aux problèmes de santé, ni aux inégalités territoriales, ni aux transformations profondes du marché du travail. Elle se contente d'exclure des personnes d'un régime de protection sociale afin de réduire artificiellement les statistiques du chômage. De plus, cette réforme diminue le rapport de force de l’ensemble des travailleur·euse·s : elle risque d’exercer une pression à la baisse sur les conditions de travail et les salaires, en contraignant davantage de personnes à accepter n’importe quel emploi précaire ou inadapté à leur situation. Une société qui



abandonne les personnes les plus éloignées de l'emploi ne réduit pas les problèmes sociaux : elle les reporte et les amplifie.

Parallèlement, le renforcement des dispositifs de contrôle et l'accélération des procédures de radiation en Wallonie aggravent encore la situation. Des personnes privées de leur revenu de remplacement risquent également de perdre progressivement leur accès aux dispositifs d'accompagnement, aux politiques d'insertion et aux droits dérivés. Derrière la baisse apparente du nombre de demandeurs d'emploi se cachent en réalité davantage de pauvreté, de décrochage social, d'endettement, de problèmes de santé et de difficultés de logement.

Face à cette situation, la CSC wallonne réaffirme que le chômage n'a jamais constitué un revenu garanti à vie. Le bénéfice des allocations est déjà conditionné à la recherche active d'un emploi et au respect d'obligations strictes. Pour l'immense majorité des travailleurs et travailleuses, il s'agit d'un droit acquis par le travail et les cotisations sociales, un filet de sécurité indispensable destiné à protéger contre les conséquences de la perte d'emploi.

La CSC wallonne rappelle également que l'accès même au chômage est devenu de plus en plus difficile en raison de la multiplication des emplois précaires, des contrats de courte durée et des carrières fragmentées. Dans ce contexte, exclure davantage de personnes du système n'est ni juste ni efficace.

Cette situation rend plus indispensable que jamais le soutien au secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP). Alors que des milliers de personnes sont éloignées du marché du travail et auront besoin d'un accompagnement renforcé pour retrouver un emploi de qualité, le gouvernement wallon fragilise un secteur pourtant essentiel à la cohésion sociale. Les organismes d'insertion socioprofessionnelle constituent un maillon indispensable entre les personnes les plus éloignées de l'emploi, la formation et le marché du travail. Ils doivent pouvoir exercer leurs missions dans le respect de leur autonomie pédagogique et associative, avec des moyens suffisants et pérennes.

La CSC wallonne s'oppose à toute remise en cause de l'autonomie du secteur ISP et revendique un financement structurel à la hauteur des besoins sociaux. Au moment où les exclusions du chômage augmentent massivement le nombre de personnes nécessitant un accompagnement, il est incompréhensible et inacceptable d'affaiblir les acteurs qui permettent précisément de lutter contre l'exclusion.

Plus largement, cette évolution démontre l'importance de préserver et de renforcer les services publics et les services collectifs. Les CPAS, les services de l'emploi, les opérateurs



de formation, l'enseignement pour adultes et l'enseignement supérieur, les services sociaux, les transports publics ou encore les soins de santé constituent des remparts essentiels contre la pauvreté et l'exclusion. Ils assurent également une mission fondamentale d'émancipation et d'insertion sociale et professionnelle. Une société plus juste se construit en investissant dans ces services, pas en les affaiblissant.

Par conséquent, la CSC wallonne :

- exige que le droit aux allocations de chômage soit maintenu aussi longtemps que le demandeur ou la demandeuse d'emploi recherche un travail et ce, sans limitation dans le temps, la réintégration des exclu·e·s et la suppression du statut « cohabitant·e » ;
- refuse toute stigmatisation des demandeurs et demandeuses d'emploi et réaffirme que le chômage constitue avant tout un risque social lié aux dysfonctionnements du marché du travail et non une responsabilité individuelle ;
- exige une réforme des conditions d'octroi, l'augmentation du montant des allocations d'insertion ainsi que la suppression de leur limitation dans le temps, conformément aux revendications des Jeunes CSC (y compris la réduction de la durée du stage d'insertion professionnelle et l'augmentation de l'âge de l'admissibilité à 30 ans) ;
- revendique une réforme des conditions d'admissibilité au chômage afin de mieux tenir compte des réalités actuelles du marché du travail, notamment en réduisant significativement le nombre de jours de travail requis pour ouvrir le droit aux allocations ;
- exige un suivi volontaire des demandeurs et demandeuses d'emploi exclus du chômage, avec la possibilité de rester inscrits au Forem et de bénéficier de l'accompagnement et des services proposés sans être soumis à la procédure de contrôle de disponibilité ;
- demande que les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) puissent accéder aux dispositifs d'accompagnement adaptés sans être soumis à des mécanismes de contrôle supplémentaires qui détournent le RIS de sa vocation première qui est de garantir une vie conforme à la dignité humaine ;
- exige du gouvernement wallon qu'il renforce les moyens consacrés à l'accompagnement, à la formation et à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi au lieu de fragiliser les dispositifs existants ;



- réaffirme la nécessité d'investir dans les services publics et les services collectifs, acteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté, de l'émancipation sociale et de l'insertion professionnelle ;
- réclame des politiques créatrices d'emplois de qualité et de droits sociaux, plutôt que des politiques d'exclusion et de sanction ;
- s'engage à poursuivre son action syndicale et politique aux côtés des travailleurs sans emploi pour les défendre individuellement et collectivement, promouvoir leur réinsertion sociale et professionnelle, et agir en faveur d'une remise en question des préjugés qui contribuent à leur stigmatisation.



De bons emplois pour tous, pas pour quelques-uns !

On nous répète que les métiers en pénurie doivent devenir plus attractifs. Mais au lieu d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de travail, employeurs et gouvernements multiplient les formes d'emploi précaire : flexi-jobs, travail de plateforme, intérim, CDD, « faux » indépendants, temps partiels non choisis…

La logique est claire : disposer d'une main-d'œuvre toujours moins chère, toujours plus flexible et toujours moins protégée. Le gouvernement Arizona renforce cette logique en multipliant les possibilités de recourir à des formes d'emploi moins protectrices, plutôt que d'améliorer la qualité des emplois existants.

Nous refusons un marché du travail à deux vitesses, où les bons emplois seraient réservés à quelques-uns et la précarité imposée aux autres. Car précariser une partie des travailleurs, c'est aussi faire pression sur les salaires, les contrats et les conditions de travail de l'ensemble de la classe travailleuse. En multipliant les statuts et les régimes de travail, employeurs et gouvernements divisent la classe et affaiblissent son rapport de force collectif.

Pour les travailleurs concernés, la précarité signifie davantage d'insécurité et de dépendance envers l'employeur. Quand le renouvellement d'un contrat ou l'obtention d'un CDI dépend du bon vouloir de celui-ci, il devient plus difficile de refuser des horaires abusifs, de faire respecter ses droits ou de s'organiser syndicalement.

Les jeunes sont particulièrement confrontés à cette précarité, qui constitue trop souvent leur porte d'entrée sur le marché du travail et dans laquelle ils risquent de rester enfermés.

Pour la CSC wallonne, un emploi de qualité doit être un droit pour l'ensemble de la classe travailleuse, pas un privilège pour quelques-uns. Cela signifie un salaire décent, un contrat stable, une protection sociale complète, des horaires prévisibles, de bonnes conditions de travail et des droits syndicaux effectifs. Notre objectif n'est pas de défendre les bons emplois des uns face aux emplois précaires des autres, mais de tirer tous les emplois et tous les droits vers le haut.



La CSC wallonne s'engage à :

- faire de l'emploi de qualité la norme pour tous les travailleurs, en défendant des salaires décents, des contrats stables, des horaires prévisibles, une protection sociale complète et de bonnes conditions de travail. Le CDI doit rester la norme ;
- combattre la multiplication des statuts et contrats précaires et les politiques qui les favorisent, afin d'empêcher que des formes d'emploi moins protectrices remplacent les emplois de qualité ;
- transformer les emplois précaires en emplois stables, en limitant le recours aux contrats temporaires aux besoins réellement temporaires, en combattant les abus et en revendiquant l'accès à un CDI pour les travailleurs occupant durablement un poste ;
- défendre et affilier les travailleurs précaires, en leur proposant des services syndicaux adaptés à leurs besoins et une information accessible sur leurs droits ;
- organiser les travailleurs au-delà des différences de contrats et de statuts, pour construire leur unité, renforcer leur rapport de force collectif et gagner ensemble de meilleures conditions de travail ;
- faire converger les droits vers le haut, en combattant les différences de traitement et en revendiquant des droits et des protections équivalents pour tous. Notre ambition : faire reculer la précarité et généraliser les emplois de qualité.



Solidaires avec les travailleurs·euses des CPAS et leurs usagers !

Depuis l'avènement du dernier gouvernement wallon (MR-Engagés), les travailleurs·euses des Centres publics d'action sociale (CPAS) et leurs bénéficiaires trinquent lourdement. Les prévisions gouvernementales de demandes de revenu d'intégration sociale (RIS) étaient de 33 %. Elles sont largement dépassées et actuellement plus proches des 55% !

Or, les CPAS constituent un pilier essentiel de la solidarité collective et de la lutte contre la pauvreté, en garantissant à toute personne le droit à une vie conforme à la dignité humaine. Dans cette optique, le montant du RIS devrait être revu à la hausse, ainsi que la manière de calculer le coût de la vie.

Les travailleuses et travailleurs des CPAS accomplissent quotidiennement une mission de service public indispensable, souvent dans des conditions de travail déjà marquées par une charge administrative importante, un sous-financement structurel et une augmentation constante et alarmante des besoins sociaux. Il est dès lors indispensable d'augmenter significativement le taux de remboursement du RIS aux communes, avec pour objectif de tendre vers une prise en charge fédérale de 100 %, afin de garantir un financement à la hauteur des missions confiées aux CPAS.

Les récentes orientations et mesures prises par le gouvernement fédéral (limitation des allocations de chômage dans le temps) provoquent un transfert de charges (financières) insuffisamment compensées sur les communes et a fortiori sur les CPAS[5]. Il en résulte une pression accrue tant sur les travailleurs des CPAS que sur les bénéficiaires de l'aide sociale, en privilégiant une logique de contrôle (recours à des détectives privés, remise à l'emploi coûte que coûte…), de restriction et de responsabilisation individuelle au détriment de l'accompagnement, de la prévention et de la solidarité.

Au-delà de ces mesures totalement insoutenables pour les CPAS, le gouvernement ne respecte pas ses engagements pris dans le plan d'action national de garantie européenne pour l'enfance 2022-2030, dont un des piliers est de garantir le droit des enfants à la participation en soutenant la participation de tous les enfants aux activités ludiques, récréatives, sportives et culturelles. La récente suppression du programme d'activation

[5] On peut constater que la fin de droit aux allocations de chômage impacte de manière plus importante les communes aux revenus les plus faibles.



sociale qui permettait d'offrir des moyens aux CPAS pour soutenir l'accès effectif aux loisirs des enfants en situation de pauvreté est tout simplement un non-sens.

Dans ce contexte, il ne fait aucun doute que ces politiques risquent d'aggraver la précarisation de milliers de personnes, de fragiliser davantage les publics les plus vulnérables, d'accroître le non-recours aux droits sociaux et de détériorer les conditions de travail des agents des CPAS.

Face à cette situation dramatique, la CSC wallonne :

- réaffirme son attachement à des services publics sociaux accessibles, financés à la hauteur des besoins et respectueux des droits fondamentaux de toutes et tous ;
- exige la suppression du statut cohabitant et revendique l'individualisation des droits ;
- dénonce les attaques portées contre les CPAS (mais aussi contre les plans de cohésion sociale à partir de 2027), leurs missions, leurs travailleuses et travailleurs ainsi que leurs usagers, et s'oppose à toute mesure conduisant à une dégradation de l'accès aux droits sociaux ou à une précarisation accrue des personnes qui en dépendent ;
- exprime son entière solidarité avec les travailleuses et travailleurs des CPAS, qui doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions de travail dignes, avec des moyens humains et financiers suffisants ;
- apporte également son soutien aux usagères et usagers des CPAS, dont les droits doivent être garantis sans discrimination, sur des bases légales (pas d'arbitraire) ainsi que dans le respect de la dignité humaine et des principes de justice sociale ;
- demande l'augmentation de la part du revenu cadastral exonéré dans le calcul du RIS ;
- demande aux autorités fédérales et wallonnes de renoncer aux mesures de régression sociale, d'engager une véritable concertation avec les organisations syndicales et les acteurs de terrain, et de renforcer les moyens accordés aux CPAS afin qu'ils puissent pleinement remplir leur mission d'intérêt général ;
- s'oppose fermement à :
    - toute réduction des droits fondamentaux des personnes fragilisées (toujours plus nombreuses) que les CPAS accompagnent, dans le cadre de l'octroi des aides sociales individuelles ;



- toute dilution de l'action sociale qui marquerait une communalisation d'un pan important émanant de la sécurité sociale ;
- tout risque d'accentuation de traitements inéquitables des personnes fragilisées d'une commune à l'autre, donc d'hétérogénéité des interventions sociales entre territoires locaux.

- s'engage à poursuivre son action syndicale, politique et citoyenne aux côtés des travailleurs et des usagers des CPAS pour défendre un modèle de protection sociale fondé sur la solidarité, l'égalité et le respect de la dignité humaine.

Enfin, suite à la décision récente du Gouvernement wallon de forcer la fusion CPAS-commune en créant un service public local intégré qui rassemblerait communes et CPAS en une seule entité dans toutes les communes de Wallonie, la CSC wallonne réaffirme son attachement au maintien d'une distinction entre les représentant·e·s élu·e·s et les décideurs·euses d'octroi de RIS ou d'aide sociale.



Une assurance autonomie en Wallonie : il y a urgence !

Cela fait des années que la situation est connue : la Wallonie connait un vieillissement rapide de sa population. Près d'un tiers de la population wallonne aura dépassé les 65 ans à l'horizon 2070. Le Bureau fédéral du plan et Statbel prévoient que ce groupe d'âge passerait de 20,2 % en 2025 à 28,6 % en 2071. Indéniablement, ces évolutions vont engendrer une hausse encore plus criante des besoins en aide, en accompagnement et en soins.

Aujourd'hui déjà, des dizaines de milliers de personnes en Wallonie dépendent de services d'aide familiale, d'aides ménagères sociales, de soins infirmiers à domicile ou de l'engagement quotidien d'aidants proches pour pouvoir continuer à vivre dignement chez elles. La perte d'autonomie (liée à l'âge, à la maladie, au handicap ou à un accident, à l'exclusion sociale…) constitue l'un des principaux risques de précarisation des personnes touchées et de leurs familles.

Pourtant, aucun mécanisme permettant d'y faire face ne voit le jour en Wallonie.

Dans ce contexte, la CSC wallonne :

Dénonce :

- le retard pris par les gouvernements wallons successifs dans la mise en œuvre d'une assurance autonomie pourtant étudiée, préparée et annoncée à plusieurs reprises depuis plus d'une décennie ;
- le fait que l'accès au soutien nécessaire dépende encore trop souvent du niveau de revenu des ménages, de leur patrimoine ou de la capacité des proches à prendre en charge des besoins croissants ;
- le manque d'investissements structurels dans les services d'aide et de soins à domicile, alors même que les besoins augmentent et que les difficultés de recrutement s'accentuent dans ces secteurs.

Affirme que :

- la perte d'autonomie constitue un risque social majeur qui doit être couvert collectivement, au même titre que la maladie, le chômage ou la pension ;
- le droit de vivre dignement à domicile le plus longtemps possible ne peut dépendre de la situation financière des personnes concernées ;



- une assurance autonomie représente un investissement social indispensable pour répondre aux défis démographiques de la Wallonie ;
- avec la CSC Seniors, la poursuite de son action syndicale et politique en faveur des ainés pour garantir un revenu et des conditions de vie dignes, une adaptation nécessaire des politiques en cohérence avec les enjeux liés au vieillissement de la population, et pour un réel soutien au vieillissement actif et à l'inclusion sociale des personnes âgées.

Revendique :

- la création et la mise en œuvre effective, d'ici un an, d'une assurance autonomie wallonne publique et solidaire (financement progressif selon les revenus des ménages) ainsi qu'une réflexion sur une cohérence entre les régions ;
- la garantie d'un accès effectif à des services d'aide et de soins à domicile de qualité pour toute personne en situation de perte d'autonomie ;
- un refinancement structurel, tant dans la valorisation des salaires que dans les institutions, des secteurs de l'aide à domicile, des soins de proximité et de l'accompagnement des personnes dépendantes ;
- la création d'emplois de qualité et l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et travailleurs concernés ;
- une attention particulière au soutien des aidants proches.

Au vu de tous ces éléments, le Congrès de la CSC wallonne estime que l'urgence de la mise en place d'une assurance autonomie en Région wallonne est aujourd'hui incontestable. Il s'agit d'un choix fondamental de justice sociale, de solidarité et de dignité humaine.

Le Congrès de la CSC wallonne appelle donc le Gouvernement wallon à agir sans attendre afin de mettre en place une assurance autonomie ambitieuse répondant aux besoins d'une population vieillissante et/ou en perte d'autonomie.



Pour une réindustrialisation souveraine, durable et socialement juste de la Wallonie

Depuis plusieurs décennies, la Wallonie est confrontée à un processus de désindustrialisation marqué par des fermetures d'entreprises, des délocalisations et le recul de secteurs historiques. Cette évolution a entraîné la disparition de nombreux emplois de qualité, affaibli le tissu économique local et accentué les fragilités sociales et territoriales de notre région.

Face à ce constat, la réindustrialisation apparaît aujourd'hui comme un enjeu stratégique pour l'avenir de la Wallonie.

La réindustrialisation ne consiste pas à revenir au modèle industriel du passé. Elle vise à renforcer les activités industrielles – et les services qui leur sont liés – sur notre territoire par la modernisation et la montée en valeur ajoutée d'activités existantes, le développement de nouvelles filières industrielles et la relocalisation de certaines productions stratégiques dans une logique de robustesse industrielle, qui tienne compte des dépendances, de la continuité des approvisionnements et des bénéfices collectifs à long terme. L'industrie d'aujourd'hui est davantage automatisée, numérisée et intensive en capital. Elle nécessite des investissements importants, des compétences nouvelles et une adaptation permanente des qualifications des travailleuses et travailleurs.

Les crises récentes ont mis en évidence les risques liés à une dépendance excessive à des chaînes de production mondialisées. Les difficultés d'approvisionnement, les tensions géopolitiques ainsi que les enjeux énergétiques ont rappelé l'importance de disposer de capacités de production locales dans des secteurs stratégiques afin de renforcer notre souveraineté économique, industrielle et technologique.

Cette ambition doit également tenir compte du fait que l'industrie wallonne est largement tournée vers l'exportation et que son développement dépend aussi de son insertion dans les marchés internationaux.

La réindustrialisation constitue également un levier essentiel de la transition écologique. Le développement de filières liées aux énergies renouvelables, à l'économie circulaire, aux technologies bas carbone, à la rénovation énergétique ou à la mobilité durable peut contribuer à réduire notre empreinte environnementale tout en créant de l'activité économique et des emplois de qualité. En effet, la réindustrialisation ne peut être réduite à une simple logique de compétitivité. Elle doit s'inscrire dans une stratégie de développement durable créatrice d'emplois de qualité, respectueuse des travailleurs et travailleuses et bénéfique à l'ensemble de la société. La réindustrialisation suppose un



approvisionnement énergétique décarboné, fiable, et accessible tant financièrement que quantitativement.

Dans ce contexte, la CSC wallonne réaffirme son attachement à une politique industrielle ambitieuse, souveraine, durable et socialement juste.

La CSC wallonne soutient le développement de filières industrielles stratégiques permettant de renforcer l'autonomie économique de la Wallonie, de sécuriser les approvisionnements essentiels et d'accélérer la transition écologique.

La CSC wallonne demande aux autorités fédérales de faire, dans le cadre européen, de la réindustrialisation et de l'autonomie stratégique des priorités politiques, en soutenant les secteurs stratégiques, en sécurisant les chaînes d'approvisionnement et en garantissant un approvisionnement énergétique décarboné, fiable et abordable.

Elle plaide pour une véritable stratégie industrielle européenne dotée de moyens financiers suffisants, mettant fin à la concurrence entre États membres et assurant des conditions de concurrence équitables au niveau international. Elle demande également que les accords commerciaux soient subordonnés au respect des normes sociales, environnementales et des droits humains, et que les droits à l'information et à la consultation des travailleuses et travailleurs soient renforcés lors des restructurations et transformations industrielles.

La CSC wallonne demande au Gouvernement wallon :

- de mettre en œuvre une politique industrielle proactive, construite avec les interlocuteurs sociaux et fondée sur les travaux relatifs à la décarbonation de l'industrie, notamment l'étude commanditée par Wallonie Entreprendre et les feuilles de route sectorielles. Cette politique doit identifier les filières stratégiques à développer et soutenir la réindustrialisation de la Wallonie. Elle doit également éviter que la transition écologique ne conduise à une simple délocalisation des émissions de carbone au travers d'importations plus carbonées, tout en préservant et en modernisant les filières industrielles existantes, garantes de milliers d'emplois directes et indirects ;
- d'identifier les filières et productions stratégiques à développer ou à relocaliser afin de renforcer l'autonomie économique de la Wallonie en privilégiant la robustesse et la résilience à long terme, plutôt que la seule performance économique de court terme ;
- de conditionner les aides publiques à des engagements contraignants et véritables en matière d'emploi de qualité, de formation de qualité, de concertation sociale, de transition écologique, de transparence et d'ancrage durable des activités sur le territoire ;



- de garantir un usage responsable des fonds publics en assurant la transparence des aides accordées par la publication d'un répertoire des aides publiques, en mettant en place des mécanismes de contrôle du respect des engagements pris et en prévoyant la récupération des aides en cas de non-respect de ceux-ci. Lorsque cela est pertinent, les délégations syndicales doivent être associées au suivi de ces engagements ;
- de mobiliser pleinement les marchés publics comme levier de soutien à l'industrie locale, à l'innovation, à la qualité de l'emploi et aux chaînes de valeur durables ;
- de renforcer la présence des interlocuteurs sociaux et la concertation sociale au sein de Wallonie Entreprendre et des autres outils publics d'investissement afin de soutenir les filières stratégiques par des prises de participation et des financements de long terme ;
- d'accélérer le développement de l'économie circulaire et des synergies industrielles permettant une utilisation plus efficace des ressources et de l'énergie ;
- de mettre en œuvre une stratégie visant à garantir aux entreprises industrielles un accès à une énergie décarbonée à un coût maîtrisé, notamment par le développement des capacités de production renouvelable, des infrastructures énergétiques et des mécanismes permettant de réduire l'écart de coût avec les régions concurrentes ;
- d'investir dans les réseaux de transport et de distribution d'énergie afin de garantir un approvisionnement suffisant y compris pour répondre aux besoins de puissance électrique des sites industriels ;
- de garantir, pour les industries dont certaines émissions de CO_2 sont incompressibles en raison des procédés de production, l'accès aux infrastructures nécessaires au transport, au stockage ou à la validation de ce CO_2 ;
- d'investir davantage dans la recherche, l'innovation, les infrastructures, l'enseignement, la formation et la reconversion professionnelle ;
- d'associer les travailleurs et leurs organisations syndicales aux choix productifs de la Wallonie ;
- de développer, avec les interlocuteurs sociaux, des plans de transition juste permettant d'anticiper les mutations économiques, technologiques et environnementales. L'implémentation de ces plans de transition doit également faire l'objet de concertation sociale au sein des entreprises. La CSC wallonne s'engage à former ses délégués pour qu'ils puissent participer pleinement à la concertation sur les transitions.

La CSC wallonne demande enfin que les interlocuteurs sociaux soient consultés lors de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques industrielles.



La CSC wallonne s'engage à poursuivre son action syndicale afin que la réindustrialisation contribue à construire une économie plus résiliente, plus durable et plus juste, au bénéfice des travailleuses, des travailleurs et de l'ensemble de la société.



Pour une Wallonie socialement juste et financièrement soutenable !

La Wallonie, comme d'autres régions et pays européens, est actuellement confrontée à une situation budgétaire particulièrement exigeante. Des mesures sont nécessaires pour maîtriser l'endettement régional et garantir la soutenabilité des finances publiques.

Pour autant, la CSC wallonne refuse le narratif qui présente l'austérité comme une conséquence inéluctable de l'endettement public. En Wallonie comme ailleurs, la dette est trop souvent invoquée pour présenter comme incontournables des choix qui relèvent en réalité d'arbitrages politiques.

A l'inverse, la CSC wallonne réaffirme avec force qu'une autre politique est possible, fondée sur la justice sociale et environnementale, la défense des intérêts des travailleuses et des travailleurs, la préservation des services publics et une contribution plus juste et plus équitable à l'effort collectif, reposant davantage sur "les épaules les plus larges" afin que chacun contribue selon ses moyens.

Il est d'autant moins acceptable de prétendre qu'il n'existe aucune alternative aux mesures d'économies de la coalition Azur que la gravité de la situation budgétaire résulte aussi, en partie, des choix fiscaux opérés par ce gouvernement.

1. Une contradiction budgétaire devenue réalité

Dès le budget 2025, le pari de la coalition Azur reposait sur une équation pour le moins surprenante : promettre un retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2029 tout en engageant deux réformes fiscales majeures privant la Wallonie de plus d'un milliard d'euros de recettes sur l'ensemble de la législature. Le tout en affirmant que cet objectif pourrait être atteint sans austérité, sans dégradation des services publics et sans impact sur le bien-être des Wallonnes et des Wallons.

Cette équation était, dès le départ, contradictoire et difficilement crédible. Pour redresser durablement des finances publiques, il n'existe en effet que trois leviers : augmenter les recettes, réduire les dépenses ou accepter un niveau d'endettement plus élevé.

La contradiction que la CSC wallonne soulignait dès 2024 n'est aujourd'hui plus contestable. Les budgets 2025 et 2026 en ont été la traduction directe : la réduction massive des recettes publiques s'est accompagnée de coupes dans les dépenses, les



services collectifs et le soutien du monde associatif, avec des répercussions concrètes pour les travailleuses, les travailleurs et l'ensemble de la population wallonne.

2. Des marges budgétaires fragilisées par les récentes réformes fiscales

Force est de constater que les choix fiscaux opérés par le Gouvernement wallon ont considérablement fragilisé les finances régionales.

Non seulement la réforme des droits d'enregistrement n'a pas atteint son objectif affiché d'amélioration de l'accès à la propriété pour les ménages wallons, mais en outre, faute d'avoir été plafonnée et ciblée sur les ménages qui en avaient réellement besoin, elle a engendré un coût considérable pour les finances régionales. Au final, les centaines de millions d'euros de manque à gagner pour la Wallonie ont surtout contribué à la hausse des prix immobiliers, aggravant d'autant la crise d'accès à la propriété… que le Gouvernement wallon prétendait résoudre.

Mais, pour la CSC wallonne, le plus préoccupant est sans doute que le Gouvernement wallon semble vouloir persister dans une stratégie de cadeaux fiscaux réduisant volontairement les recettes publiques, alors même que la Wallonie doit encore faire face à un solde à financer de près de 2 milliards d'euros. Dans ce contexte, même si le Gouvernement est en partie revenu lors du conclave sur le budget 2027 sur son projet initial de réforme des droits de succession, le choix de réduire les droits de donation maintient une orientation qui profite principalement aux patrimoines les plus importants. Les écarts ainsi créés entre les différents régimes de transmission du patrimoine risquent en outre d'accroitre les inégalités patrimoniales tout en réduisant durablement les marges budgétaires de la Région. En effet, selon les analystes, avant le recul du gouvernement sur la réforme des droits de successions, les deux réformes cumulées du régime de transmission des patrimoines représentaient un manque à gagner de près de 1,5 milliards d'euros pour la Wallonie sur l'ensemble de la législature. Un choix difficilement défendable.

La CSC wallonne dénonce donc l'incohérence consistant à afficher un objectif de retour à l'équilibre budgétaire tout en multipliant les mesures qui affaiblissent durablement les capacités financières de la Wallonie. Elle refuse que les cadeaux fiscaux accordés aux patrimoines les plus importants soient financés demain par des économies dans les services publics, les politiques sociales, la formation, l'emploi ou le soutien aux pouvoirs locaux.

Pour la CSC wallonne, la question budgétaire ne peut être dissociée d'un débat sur la justice fiscale, le financement de la dette et la répartition équitable des efforts demandés à la population.

3. Il existe des alternatives au choix de l'austérité

Le redressement des finances wallonnes ne peut être présenté comme un choix contraint où il n'y aurait pas d'alternative à l'austérité. Pour dégager de nouvelles marges budgétaires, la CSC wallonne identifie dès à présent plusieurs leviers qui doivent être examinés et objectivés :

- Adopter une trajectoire budgétaire compatible avec les règles européennes sans surenchère austéritaire : la CSC wallonne refuse la dramatisation de la dette lorsqu'elle sert à présenter l'austérité comme inévitable. Les règles européennes fixent un cadre, mais n'imposent pas les choix les plus restrictifs retenus par le Gouvernement wallon. D'autres trajectoires sont possibles, permettant de combiner soutenabilité budgétaire, investissement public et cohésion sociale.
- Revoir les choix qui affaiblissent durablement les recettes publiques : les réformes fiscales doivent être évaluées à l'aune de leur coût budgétaire, de leur efficacité réelle et de leurs effets redistributifs. La CSC wallonne demande de revenir sur les mesures qui réduisent les recettes publiques sans répondre prioritairement aux besoins des ménages qui en ont le plus besoin.
- La réduction des droits d'enregistrement à 3 % en Wallonie représente une diminution importante des recettes fiscales régionales par rapport à l'ancien taux de 12,5 %. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, un relèvement ciblé de ces droits permettrait de dégager des recettes supplémentaires pour financer les services publics et les politiques collectives.
- Par ailleurs, la CSC wallonne prend acte de l'introduction d'une exonération successorale pouvant atteindre 75.000 euros, qui constitue un pas dans la bonne direction pour les patrimoines les plus modestes. Toutefois, le maintien de droits de donation fortement réduits continue à favoriser principalement les patrimoines les plus élevés tout en privant la collectivité de ressources importantes. À ce titre, le levier des droits de donation et des droits de succession doit être activé pour faire contribuer davantage les héritages des plus riches.
- Faire davantage contribuer les revenus et patrimoines qui en ont la capacité : le redressement budgétaire doit reposer sur une répartition équitable de l'effort. La



CSC wallonne défend un renforcement de la justice fiscale et s'oppose aux mesures qui allègent prioritairement la contribution des patrimoines les plus importants alors que des efforts sont demandés à l'ensemble de la population. Elle soutient également la mise en place d'un cadastre des patrimoines, indispensable à une meilleure connaissance de la répartition des richesses et à l'élaboration de politiques fiscales plus justes et plus efficaces.

- Réévaluer les aides publiques aux entreprises : l'ensemble des aides régionales représente près d'un milliard d'euros. Leur efficacité, leur conditionnalité, leur cohérence avec les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la Wallonie ainsi que leurs éventuels effets d'aubaine doivent être systématiquement évalués afin de réorienter les moyens publics vers les dispositifs produisant le meilleur retour collectif.
- Améliorer la gestion de la dette et réduire son coût pour la collectivité : la CSC wallonne demande au Gouvernement wallon d'explorer les pistes permettant de réduire le coût du financement de la dette, notamment à travers une meilleure mobilisation des outils publics existants, une collaboration accrue avec l'Agence fédérale de la dette ainsi que l'étude de mécanismes permettant aux citoyens d'investir directement dans le financement de la Wallonie. L'objectif est de diminuer les charges d'intérêt tout en préservant les capacités d'investissement public.

Les analyses réalisées par la CSC wallonne démontrent ainsi qu'il existe des alternatives crédibles à l'austérité. Le débat budgétaire ne porte donc pas sur l'existence d'alternatives, mais sur les choix fiscaux, économiques et sociaux que la Wallonie décide de privilégier.

4. Les engagements de la CSC wallonne

Face à la trajectoire budgétaire du Gouvernement wallon, la CSC wallonne entend défendre une autre voie : celle d'un assainissement budgétaire soutenable, fondé sur la justice fiscale, une contribution accrue des épaules les plus larges et la préservation des politiques publiques essentielles.

Le Congrès mandate dès lors la CSC wallonne pour :

- poursuivre l'analyse des enjeux budgétaires, fiscaux et financiers auxquels la Wallonie est confrontée ;



- consolider, approfondir et actualiser les alternatives budgétaires développées par la CSC wallonne tant du côté des dépenses que des recettes ;
- promouvoir une trajectoire budgétaire compatible avec les règles européennes sans surenchère austéritaire ;
- s'opposer à toute nouvelle mesure d'économie qui ferait peser l'effort sur les travailleurs, les familles, les bénéficiaires des politiques sociales, les services publics, les pouvoirs locaux ou le secteur associatif ;
- défendre une politique fiscale et budgétaire fondée sur la justice sociale, la progressivité de la contribution et la préservation des recettes nécessaires au financement des services publics ;
- porter, en coordination avec la Confédération et les centrales professionnelles, les revendications relevant du niveau fédéral.

Pour la CSC wallonne, l'austérité n'est pas une fatalité. D'autres choix sont possibles, fondés sur la justice fiscale, une répartition équitable des efforts, la mobilisation des recettes publiques et la préservation des investissements nécessaires à l'avenir de la Wallonie. C'est cette alternative que la CSC wallonne entend défendre dans le débat budgétaire wallon.



Face à la multiplication des catastrophes climatiques, la Wallonie doit se doter d'une véritable politique d'adaptation

La CSC wallonne constate avec inquiétude la multiplication et l'intensification des catastrophes climatiques qui frappent notre région. Après les inondations dramatiques de 2021, les vagues de chaleur d'une intensité inédite de l'été 2026 – marquées par l'incendie historique qui a ravagé les Hautes Fagnes et parfois suivies d'épisodes de pluies diluviennes, de tempêtes et de nouvelles inondations – démontrent que le dérèglement climatique est déjà une réalité pour les travailleuses, travailleurs et ménages wallons.

La CSC wallonne tient ici à réexprimer toute sa solidarité avec les victimes et les services de secours, et adresse ses pensées aux proches des personnes décédées lors de ces catastrophes.

Ces événements extrêmes ont des conséquences majeures sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, en particulier dans les secteurs les plus exposés comme la construction, l'agriculture, l'industrie lourde, les services publics, les soins de santé et l'aide aux personnes. Ils perturbent également les infrastructures critiques (réseaux de transport, infrastructures énergétiques, réseaux d'eau et de communication), fragilisent les ménages – en particulier les plus précaires – et affectent l'activité économique, notamment à travers les dommages matériels, les interruptions d'activité et les pertes de productivité liées aux épisodes de chaleur extrême.

C'est une évidence aujourd'hui de dire que le coût de l'inaction est plus important que le coût de l'action.

Pourtant, la CSC wallonne constate que la Wallonie demeure à ce jour insuffisamment préparée à faire face à ces défis. L'adaptation au dérèglement climatique ne peut plus être considérée comme une politique secondaire : elle constitue désormais une condition indispensable de protection des travailleurs, de préservation de l'emploi et des revenus, de continuité des services essentiels, de résilience économique et de cohésion sociale.

La CSC wallonne prend acte de l'adoption par le Gouvernement wallon d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique en août 2026, comme l'y engageait le Décret Neutralité Carbone de 2023. Elle regrette toutefois que, malgré les inondations de 2021 et la multiplication des événements climatiques extrêmes ces dernières années, la



Wallonie ne dispose toujours pas d'un plan d'action pleinement adopté et opérationnel pour la période 2026-2030 comme cette stratégie le prévoit. Les vagues de chaleur inédites qui se sont succédé en 2026 et ont favorisé la propagation de l'incendie ayant ravagé plus de 3.000 hectares dans les Hautes Fagnes démontrent encore une fois l'urgence d'accélérer la mise en œuvre d'une politique d'adaptation ambitieuse, coordonnée et suffisamment financée. La CSC wallonne demande dès lors que ce plan d'action soit adopté dans les meilleurs délais, assorti d'objectifs clairs, d'investissements à la hauteur des enjeux matériels et humains et d'une gouvernance associant étroitement les interlocuteurs sociaux, en particulier les représentants des travailleuses et travailleurs, afin que les conséquences du dérèglement climatique sur la santé, la sécurité, les conditions de travail, l'emploi et les revenus soient pleinement prises en compte.

Dans cette perspective, la CSC wallonne estime que cette stratégie devrait accorder une attention particulière aux priorités suivantes :

- des mesures renforçant la protection des travailleuses et travailleurs face aux risques climatiques telles que par exemple la mise en œuvre d'un plan canicule échelonné et approuvé par les CPPT, avec un accent porté sur les professions les plus exposées ;
- des mesures renforçant la résilience des services publics et des collectivités locales face aux risques climatiques. Ces mesures devraient notamment accorder une attention particulière aux rôles des communes et aux politiques d'urbanisme afin d'assurer la disponibilité de zones de fraicheur, y compris pour les populations vulnérables ;
- un programme d'adaptation des infrastructures critiques, des lieux de travail et des logements les plus vulnérables aux risques climatiques et des logements mal isolés ;
- des mécanismes permettant une indemnisation rapide, équitable et suffisante des victimes ainsi que la reconstruction durable et socialement juste des infrastructures, logements, et des activités affectés par les événements climatiques extrêmes ;
- un plan de développement des compétences, des formations et des emplois nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques, afin de répondre aux besoins croissants dans les métiers de l'adaptation et de faire de cette transition une opportunité de création d'emplois de qualité ;
- la création d'un fonds dédié à l'adaptation au dérèglement climatique et alimenté par une part déterminée du budget wallon. Afin de garantir son efficacité sur le



long terme, son enveloppe devrait être indexée annuellement et protégée de toute réaffectation à d'autres politiques publiques.

La CSC wallonne souligne que cette stratégie devra intégrer une approche fondée sur l'égalité et la justice sociale, en tenant compte des impacts différenciés du dérèglement climatique et des inégalités, en termes d'exposition et de capacité d'adaptation, notamment selon le genre, les revenus, le handicap, l'âge ou d'autres facteurs de diversité, afin que les politiques d'adaptation et de reconstruction contribuent à réduire les inégalités plutôt qu'à les renforcer.

Enfin, la CSC wallonne rappelle que les politiques d'adaptation ne peuvent en aucun cas se substituer aux politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles en sont le complément indispensable : limiter le réchauffement climatique reste la meilleure manière de réduire l'ampleur des catastrophes futures, tandis qu'investir dès aujourd'hui dans l'adaptation permettra d'éviter demain des coûts humains, sociaux et économiques bien plus élevés. Adaptation et réduction des émissions doivent ainsi être menées conjointement, dans le cadre d'une transition juste. Ces politiques doivent protéger l'emploi, les revenus et les droits sociaux, sans faire supporter leur coût aux travailleuses et travailleurs ni aux ménages aux revenus faibles et moyens. Elles doivent mobiliser prioritairement la contribution des secteurs et des acteurs responsables de la plus grande part des émissions.



Pour une énergie abordable et décarbonée dans une Wallonie plus résiliente

Les travailleurs et les ménages wallons ont payé un lourd tribut aux crises énergétiques de ces dernières années. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué un véritable choc énergétique, tandis que les tensions autour du détroit d'Ormuz en 2026 rappellent la fragilité persistante de nos approvisionnements face aux crises géopolitiques. Ces hausses des prix de l'énergie ont pesé et continuent de peser lourdement sur le pouvoir d'achat. Cela a contraint de nombreux ménages à réduire leur chauffage ou à faire des choix cornéliens en renonçant à d'autres dépenses essentielles (telles que l'alimentation, les soins de santé ou la mobilité). En Wallonie, près d'un ménage sur trois est confronté à une forme de précarité énergétique.

Ces crises nous rappellent aussi combien notre dépendance aux énergies importées fragilise les ménages, les travailleurs, les services publics, les entreprises et l'économie wallonne. Développer une énergie renouvelable, produite localement dans le respect de la biodiversité et de l'aménagement équilibré du territoire, et accessible à toutes et tous doit donc être une priorité pour lutter contre la précarité énergétique ainsi que pour renforcer notre souveraineté énergétique et notre capacité à résister à ces chocs.

Les prix élevés et instables de l'énergie constituent également une menace directe pour l'activité et l'emploi dans de nombreux secteurs industriels, en particulier les industries énergivores. L'industrie ne pourra pas réussir sa décarbonation si elle est confrontée durablement à un désavantage énergétique.

La CSC wallonne demande au Gouvernement wallon de prendre ses responsabilités pour garantir l'accès à une énergie abordable, propre et fiable, tout en renforçant la résilience énergétique de la Wallonie et en contribuant à atteindre la neutralité carbone. Les ménages les plus vulnérables doivent être protégés en priorité via, par exemple, une intervention des pouvoirs publics pour leur permettre de se chauffer à l'approche de l'hiver et pouvoir bénéficier des investissements permettant de réduire durablement leur facture énergétique et d'accéder à une énergie décarbonée, notamment par l'utilisation du solaire, de l'éolien en terre ou en mer et de la géothermie. Là où c'est possible, les pouvoirs publics doivent également investir dans des réseaux de chaleur afin de collectiviser les infrastructures, permettant ainsi une baisse des couts pour les citoyens et une sécurité dans l'approvisionnement.



En outre, il est essentiel que l'énergie soit reconnue comme un bien commun et un droit fondamental, notamment par l'interdiction des coupures pour les ménages en situation de précarité et par le renforcement des mécanismes de protection sociale énergétique. Aucun ménage ne devrait devoir choisir entre se chauffer, se nourrir ou se loger.

La transition énergétique doit aussi sécuriser les activités et les emplois existants, soutenir la décarbonation des entreprises, développer des filières locales et créer des emplois durables et de qualité. Elle doit s'appuyer sur un plan de formation et d'anticipation des compétences ainsi que sur une concertation étroite avec les interlocuteurs sociaux, aux niveaux régional, sectoriel et des entreprises.

La Wallonie doit construire une politique énergétique fondée sur la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et une maîtrise publique renforcée du secteur afin de garantir l'accès à une énergie abordable pour toutes et tous, de réduire durablement ses émissions, renforcer son autonomie et la rendre moins vulnérable aux crises futures.



Migration : face aux reculs imposés par les gouvernements de droite, la Wallonie doit agir pour les droits et contre l'exploitation

Le gouvernement Arizona mène une politique migratoire extrêmement inquiétante en matière de droits humains : hubs de retours, visites domiciliaires, enfermement des enfants, déchéance de nationalité, durcissement des conditions de regroupement familial, d'accès aux études, augmentation du coût des démarches pour accéder à la nationalité, etc. Les personnes migrantes sont les cibles répétées de politiques purement idéologiques, en opposition flagrante avec le droit, guidées par des logiques purement électoralistes.

Le gouvernement Arizona utilise la migration pour diviser la population. En multipliant les mesures de restriction, de contrôle et d'exclusion des travailleurs migrants, il fragilise davantage des personnes déjà vulnérables sans apporter de réponse aux vrais défis sociaux et économiques auxquels nous sommes confrontés.

La CSC wallonne refuse cette logique. Les travailleurs migrants ne sont pas responsables de la précarité, du manque de logements, de la pression sur les services publics ou de la dégradation des conditions de travail. Au contraire, les migrations ont largement contribué et contribuent encore aujourd'hui au développement économique, social et culturel de notre société.

En Belgique, on estime à 150.000[6] le nombre de personnes en situation irrégulière (sans titre de séjour), situation qui engendre toute une série de difficultés : la difficulté de se faire soigner, le travail au noir (souvent mal payé et engendrant des heures supplémentaires non rémunérées et une dépendance à l'égard de l'employeur…), les difficultés de trouver un logement sans fiches de paie ou garanties financières (les mettant à la merci de marchands de sommeil), l'impossibilité de voyager, la peur constante d'être dénoncé, arrêté, expulsé…[7]

Pour la CSC wallonne, le gouvernement belge doit respecter le droit d'asile et les obligations internationales de la Belgique. La réduction de la capacité des places

[6] Quels critères pour régulariser les sans-papiers en Belgique ? 'On n'arrive pas à déchiffrer' - RTBF Actus
[7] On-ne-choisit-pas-de-vivre-34sans-papiers34.pdf



d'accueil[8] plonge des familles entières dans des situations d'extrême précarité indignes d'un Etat démocratique et surtout contraire à la Convention de Genève.

La CSC wallonne dénonce les politiques qui participent à la criminalisation des personnes étrangères notamment à travers les restrictions en matière d'accès et d'effectivité des procédures de recours, d'accès à la sécurité sociale et de regroupement familial[9].

La CSC wallonne continuera de se battre pour que les droits humains de chaque citoyen présent sur le territoire belge soient respectés, pour une société accueillante, inclusive et soucieuse de chacun.

La CSC wallonne refuse que des travailleurs migrants soient utilisés comme une main-d'œuvre vulnérable permettant de contourner les droits sociaux. Chaque situation d'exploitation affaiblit l'ensemble du monde du travail et alimente une concurrence déloyale entre travailleurs.

Notre solidarité ne s'arrête pas à la nationalité ou au titre de séjour. Défendre les droits des travailleurs migrants, c'est défendre les droits de toutes et tous.

C'est pourquoi la CSC wallonne revendique :

- la régularisation des personnes sans papiers sur base de critères clairs et permanents ainsi que l'instauration d'une commission indépendante ;
- une étude sérieuse sur le phénomène du travail au noir, réalisée par le service régional de l'emploi ;
- des procédures claires, accessibles et plus rapides pour l'octroi et le renouvellement des permis uniques ;
- une meilleure reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger, en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- davantage de possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage des langues ;
- un soutien durable aux Initiatives locales d'intégration (ILI), qui accompagnent les personnes migrantes dans leurs démarches, leur accès aux droits et leur insertion sociale et professionnelle ;

[8] Communiqué : 1.000 places d'accueil supprimées entre le 1er août et le 1er septembre : BelRefugees alerte sur les conséquences humanitaires, sanitaires et sociales d'une décision fédérale abrupte et unilatérale - Belrefugees

[9] Pour rappel, la ministre fédérale de l'Asile et de la Migration a supprimé 1.000 places d'accueil entre août et septembre 2026, décision prise en pleine canicule…



- des contrôles renforcés contre le dumping social, le travail illégal et l'exploitation, avec une coordination entre les services régionaux et fédéraux et une protection des travailleurs victimes ;
- l'égalité de traitement, de salaire et de protection sociale pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine ou leur statut de séjour ;
- le respect des droits sociaux comme condition à l'octroi des aides publiques ;
- l'accès au territoire et aux inscriptions aux étudiants étrangers et la fin de toute politique les transformant, *de facto*, en suspects permanents ;
- le maintien du cordon sanitaire comme moyen pour lutter contre la fascisation de la société.

Avec la cellule nouvelle migration et diversité, la CSC wallonne s'engage par ailleurs à poursuivre son action syndicale et politique pour accompagner les travailleur·se·s migrant·e·s et lutter contre toutes les formes d'exploitation et de discrimination.



Lutter contre la droitisation

Un contexte de plus en plus hostile

Certaines propositions autrefois impensables sont aujourd'hui au cœur de l'actualité. Qui aurait cru il y a 30 ans que des juges interdiraient des piquets de grève ou la distribution d'un tract ? Que le principe même d'indexation automatique des salaires serait remis en cause par les employeurs ? Ou encore que le gouvernement fédéral proposerait une loi autorisant des visites domiciliaires ou visant à interdire de manifester ?

Des propositions qui étaient historiquement portées au niveau politique par l'extrême droite se sont banalisées et généralisées. Même certains partis du centre ou de gauche laissent passer, voire soutiennent ces propositions. La droitisation, ce n'est donc pas uniquement que les étrangers sont de plus en plus pointés du doigt. La droitisation, c'est aussi un terrain de lutte socio-économique.

Lutter syndicalement contre la droitisation

Le rôle du syndicat est d'unifier les travailleurs. Cette unité parmi les travailleurs est nécessaire pour lutter collectivement et gagner des droits.

L'extrême droite, dont les idées se propagent aujourd'hui, a pour principe même de diviser les travailleurs en les opposant sur la base de leur couleur de peau, de leur origine, de leur culture, de leur langue… La division est encore accentuée par la droite politique qui cherche à opposer ouvriers et employés, « faux » indépendants, intérimaires, etc. La politique du « diviser pour mieux régner » sert à miner la force du mouvement des travailleurs. Comme travailleurs, accepter la division, c'est se condamner à s'affaiblir et à perdre.

Plus la droitisation avance, plus les droits des travailleurs reculent. Ce sont les salaires, la pension à un âge décent et la liberté de faire grève qui sont les premières victimes de la droitisation. N'oublions pas les principales réalisations du gouvernement de droite de Charles Michel : le gel des salaires, la pension à 67 ans, le saut d'index et le tax shift (réduction d'impôt non financée pour les entreprises).

Partout où l'extrême droite arrive au pouvoir avec des promesses sociales (sociales pour une partie seulement des citoyens), elle ne réalise pas ses promesses.



Lutter contre la droitisation, c'est …

S'opposer aux idées qui réduisent les droits des travailleurs et lutter pour l'extension de leurs droits :

- Refuser catégoriquement l'affaiblissement de l'indexation des salaires et lutter pour des hausses de salaire négociées librement et collectivement.
- Préserver l'intégralité des droits des malades de longue durée et des travailleurs sans emploi, qui figurent parmi les principales cibles de la droitisation, et les améliorer.
- Lutter contre les mesures d'austérité budgétaire annoncées pour les prochaines années et exiger davantage d'investissements dans les services publics et la sécurité sociale.
- Lutter avec fermeté contre la fraude et l'évasion fiscales.
- Lutter contre la multiplication des emplois précaires (intérims, flexi-jobs, recours croissant au statut d'indépendants, freelancers…) en instaurant notamment un contrôle accru de l'emploi précaire au niveau de la concertation sociale.

Réaffirmer le droit à l'action syndicale :

- Lutter contre toute mesure visant à restreindre le droit à l'action collective.
- Modifier la législation pour empêcher les tribunaux civils de s'immiscer dans les conflits sociaux.
- Défendre un délégué est une question d'honneur. Nous veillons à ce que les délégués puissent faire leur travail syndical avec respect et avec une protection adéquate et à ce qu'ils puissent disposer du temps et des ressources nécessaires. Si un délégué est pris pour cible en raison de son mandat syndical, il a droit à tout le soutien et à la défense nécessaire de la part de la CSC. Une défense sera élaborée avec le délégué concerné en fonction du cas.

Lutter contre l'extrême droite et ses idées

- Communiquer sur nos canaux le fait que sous un masque social, l'extrême droite véhicule en fait des positions qui vont à l'encontre des travailleurs et des syndicats.
- Former les délégués et le personnel à ces enjeux, en privilégiant l'angle socio-économique qui est une de nos tâches prioritaires (en complément de l'angle humaniste).
- Organiser dans les entreprises des actions contre le racisme et la discrimination pour sensibiliser les travailleurs à la stratégie de division qui affaiblit les mouvements syndicaux.



- Développer une force de communication spécifiquement sur ces enjeux.
- Communiquer clairement l'interdiction aux candidats d'extrême droite et à ses sympathisants de se présenter sur nos listes aux élections sociales.
- Soutenir la Coalition 8 mai en revendiquant que le 8 mai (re)devienne un jour férié.



Face aux fractures du monde, défendre la paix, la démocratie, le dialogue et la solidarité

La CSC wallonne constate avec inquiétude que l'actualité internationale est marquée par une remise en cause croissante des principes qui ont permis, depuis plusieurs décennies, de garantir la paix, la démocratie et la coopération entre les États.

Depuis toujours, le syndicalisme défend l'idée que les travailleurs ont davantage d'intérêts communs entre eux que de raisons de s'opposer. La paix est une condition essentielle au progrès social et à la défense des droits des travailleurs.

La montée de l'extrême droite et son arrivée au pouvoir dans plusieurs pays, notamment sur le continent américain, le glissement du débat politique vers des positions de plus en plus autoritaires, discriminatoires ou contraires aux droits fondamentaux, les attaques contre les institutions démocratiques ainsi que la contestation des connaissances scientifiques fragilisent nos sociétés.

La CSC Wallonne déplore la remise en cause de l'État de droit et de l'ordre international fondé sur des règles communes. Les attaques contre les juges, les atteintes à la séparation des pouvoirs, aux libertés d'association et d'expression et les doubles standards dans l'application du droit ainsi que les tentatives d'affaiblissement des institutions judiciaires nationales et internationales nourrissent un climat d'impunité et fragilisent les démocraties.

La CSC Wallonne s'inquiète également de la progression du climato-scepticisme et des reculs en matière d'environnement, alors même que les événements climatiques extrêmes se multiplient partout dans le monde, y compris en Wallonie, où les inondations de 2021 et les vagues de chaleur exceptionnelles de 2026 – marquées notamment par l'incendie dévastateur dans les Hautes Fagnes – ont démontré la nécessité d'agir sans délai.

La CSC Wallonne constate que ces évolutions s'accompagnent d'une multiplication des tensions géopolitiques, d'une accélération de la course aux armements et d'un affaiblissement des mécanismes de règlement pacifique des différends, contribuant à une intensification des conflits armés. Elle exprime sa solidarité avec les populations civiles qui en sont les premières victimes et déplore les terribles conséquences humaines, environnementales et sociales de ces conflits. Ceux-ci ont en outre des répercussions concrètes sur la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons, notamment par la hausse



et la volatilité des prix de l'énergie, l'augmentation du coût des produits de première nécessité, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'incertitude économique qui en découle.

Face à ces défis, la CSC wallonne appelle les autorités régionales, belges et européennes à défendre sans ambiguïté le respect du droit national, européen et international, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice — y compris des juridictions européennes et internationales — ainsi que de la liberté et la pluralité de la presse. Elle réaffirme l'absolue nécessité de chercher des solutions diplomatiques aux conflits et de promouvoir la paix ainsi que de lutter contre l'impunité des violations les plus graves du droit – y compris les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, et génocides.

La CSC wallonne refuse les discours de division, de haine et de repli, souvent amplifiés par les (logiques algorithmiques des) réseaux sociaux, qui prétendent apporter des réponses simples à des défis complexes. Elle appelle les forces démocratiques à ne pas reprendre les thèses de l'extrême droite, mais à construire des politiques ambitieuses répondant aux préoccupations légitimes des travailleuses et des travailleurs, en renforçant un État qui protège, en poursuivant la transition écologique et numérique de manière juste et en développant une prospérité durable et inclusive.

Depuis toujours, le syndicalisme défend l'idée que les travailleurs ont davantage d'intérêts communs entre eux que de raisons de s'opposer. La paix est une condition essentielle au progrès social et à la défense des droits des travailleurs.

A cet égard, la CSC wallonne :

- rappelle que les travailleuses et travailleurs du monde entier sont confrontés à des mécanismes similaires de mise en concurrence, de dérégulation sociale et de pression sur les salaires et les conditions de travail. Face à cette mondialisation économique, la solidarité syndicale internationale constitue un outil indispensable pour défendre les droits sociaux, la démocratie et le travail décent ;
- exprime tout son soutien aux travailleuses et travailleurs qui sont encore et toujours persécutés ou qui subissent des atteintes insupportables à leurs droits fondamentaux ;
- condamne ainsi avec la plus grande fermeté les exploitations esclavagistes constatées partout dans le monde, des mines de coltan en République démocratique du Congo aux champs de canne à sucre au Brésil ;
- condamne également les atteintes directes aux ressources et aux revenus des travailleurs, comme les attaques des colons israéliens contre les travailleurs agricoles palestiniens lors des récoltes des olives en Cisjordanie ;



- soutient le renforcement du rôle des organisations syndicales internationales et européennes ainsi que l'intégration de clauses sociales, environnementales et démocratiques contraignantes dans les accords commerciaux internationaux.

Enfin, la CSC wallonne réaffirme que le droit international doit rester la boussole qui régit les relations internationales et que les tensions doivent être résolues par le dialogue, la diplomatie, la coopération et les décisions de justice qui font respecter ce droit. Dans un contexte de ressources publiques limitées et de besoins sociaux croissants, elle appelle à privilégier les investissements dans la cohésion sociale, la transition écologique, l'éducation, la santé et le développement durable plutôt qu'une logique d'escalade militaire.

Le Congrès de la CSC wallonne s'engage dès lors à promouvoir la paix, la coopération et la solidarité internationale, notamment en appelant à participer à la manifestation pour la paix et la démocratie organisée le 22 novembre à Bruxelles par la plateforme StopMilitarisation.



Solidarité avec le peuple palestinien et défense du droit international

Considérant que le contexte géopolitique international est marqué par une remise en cause et le non-respect du droit international, au détriment de la paix, des droits humains et de la justice sociale, notamment les conventions de Genève et les juridictions internationales compétentes (CPI, CIJ) ;

Considérant que les valeurs syndicales reposent sur la solidarité internationale, l'égalité, la justice, la dignité humaine et le respect des droits fondamentaux, tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits humains et le droit international ;

Considérant que la situation du peuple palestinien est dramatique, marquée par l'occupation, la colonisation illégale, des discriminations structurelles, des atteintes graves aux droits sociaux et du travail, et un régime d'apartheid consacré par la récente approbation d'une loi sur la peine de mort pour les seuls Palestiniens et le génocide… ;

Considérant que les travailleuses et travailleurs palestiniens sont confrontés à une précarité extrême, au chômage massif et à l'absence de protection sociale, tandis que les organisations de la société civile palestinienne sont régulièrement attaquées ;

Le congrès de la CSC wallonne décide de :

1. réaffirmer la solidarité syndicale avec le peuple palestinien et son droit à vivre et travailler dans la dignité, la liberté et la sécurité ;
2. dénoncer la politique d'occupation, de colonisation et d'apartheid, contraire au droit international et aux droits humains, le droit à l'autodétermination ;
3. exiger des actes concrets, notamment l'interdiction du commerce avec les colonies israéliennes ;
4. renforcer les alliances syndicales et les actions de solidarité, et notamment BDS[10], aux niveaux national et international et d'exclure toute coopération avec les organisations soutenant directement ou indirectement les politiques sionistes.

Le congrès affirme que la solidarité, la paix et la justice sociale sont au cœur de l'engagement syndical et ne sont pas à géométrie variable.

[10] *Boycott, divestment, sanctions* (boycott, désinvestissement, sanction) : https://bdsmovement.net/what-bds



Plus d'ambition wallonne pour le devoir de vigilance

Partout dans le monde, les violations des droits humains et des droits des travailleurs et travailleuses se multiplient. Dans les chaînes internationales de production et d'approvisionnement, les risques restent importants : travail forcé, salaires insuffisants, conditions de travail dangereuses, mais aussi attaques à la liberté syndicale et répression des syndicalistes.

Les engagements volontaires des entreprises et des pouvoirs publics ne suffisent pas. La tendance actuelle à la dérégulation, notamment à travers les initiatives européennes « Omnibus », risque en outre d'affaiblir les obligations de vigilance des entreprises en matière de droits humains, sociaux et environnementaux.

La CSC wallonne appelle dès lors la Wallonie à prendre pleinement ses responsabilités et à utiliser tous les leviers à sa disposition pour promouvoir des chaînes de valeur justes et durables. Le devoir de vigilance et le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail doivent être intégrés de manière structurelle dans les marchés publics, les aides et soutiens économiques aux entreprises ainsi que dans les politiques économiques, sociales et environnementales.

La Wallonie ne doit pas attendre : elle peut montrer la voie en faisant du respect des droits humains, des droits des travailleuses et travailleurs, du climat et de l'environnement une condition de son action économique.

Enfin, la responsabilité des entreprises dans leurs chaînes d'approvisionnement doit devenir un élément permanent du dialogue social à tous les niveaux, avec une transparence réelle sur les chaînes de valeur et les risques qui y sont liés. Les organisations syndicales doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle, ici comme auprès des travailleurs et travailleuses tout au long des chaînes de valeur.



La CSC wallonne est solidaire des combats menés en Fédération Wallonie-Bruxelles !

La CSC wallonne est solidaire des combats menés par la CSC Enseignement et par le Comité communautaire francophone (CCF) pour un enseignement égalitaire, émancipateur et de qualité. Une attention particulière sera portée au soutien des mouvements actuels des professeurs et étudiants.

Alors que le monde de l'enseignement francophone avait connu de belles avancées avec la mise en place du Pacte d'excellence, les politiques menées depuis les dernières élections de 2024 détricotent toutes les mesures prises en faveur de plus d'égalité et augmentent la relégation.

Nous rappelons que nous défendons un enseignement gratuit, accessible et de qualité pour tous. Pour ce faire, nous continuerons à soutenir et promouvoir un tronc commun polytechnique jusqu'à la fin de la 3ème secondaire, à combattre toute forme d'adéquationnisme et le marché scolaire, à demander des conditions d'apprentissage dignes pour les élèves et les étudiants, et des conditions de travail respectueuses des personnels, à exiger des autorités des moyens suffisants pour respecter le principe constitutionnel de gratuité.

Lutter contre la relégation signifie aussi revaloriser réellement les filières de l'enseignement technique et qualifiant et les emplois vers lesquels elles mènent pour qu'elles puissent constituer de véritables choix pour les élèves et non pas des orientations subies par défaut.

Il faut également renforcer l'enseignement pour adultes.

Nous condamnons l'école à deux vitesses soutenue par les gouvernements en place et entretenue par l'existence du marché scolaire : la pénurie d'enseignants[11], le redoublement[12] et la filiarisation précoce[13] par relégation sont des fléaux pour l'enseignement et la société dans son ensemble.

11 En 2024, un enseignant sur quatre qui est entré dans le métier ne disposait d'aucune compétence disciplinaire ou pédagogique précise.
12 A 15 ans, un élève sur deux en FWB a déjà redoublé au moins une fois.
13 Si, dans les 30 % de la population les plus précaires, 45 % des élèves de 16 ans fréquentent le qualifiant, ils ne sont que 20 % à fréquenter le qualifiant dans les 10% de la population les plus aisés. Source : 20250812-Etude-enseignement-qualifiant.pdf



La CSC wallonne est solidaire des combats menés par la CSC francophone et est en faveur du développement de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance pour tous les enfants

Les 1.000 premiers jours sont déterminants pour le développement des enfants. Les milieux d'accueil constituent des lieux de socialisation et sont des leviers efficaces de lutte contre la pauvreté.

Nous plaidons dès lors pour que les politiques de l'enfance soient menées dans une perspective préventive, éducative et émancipatrice. L'accueil de la petite enfance doit en effet être protégé des logiques marchandes et les normes de qualité, d'accessibilité et d'encadrement doivent être soutenantes pour les structures et favoriser des conditions de travail et d'emploi dignes pour les professionnelles.

La CSC wallonne est solidaire des combats menés par la CSC francophone : vive la culture et ses travailleurs !

La culture est un pilier fondamental de notre démocratie. Elle développe l'analyse critique, promeut la liberté de pensée, offre une place pour chacun permet le rêve, et l'émotion…

La CSC wallonne rappelle aussi que la Culture est un véhicule particulièrement efficace pour la transmission de valeurs humaines tendant à l'universalisme : le respect de l'autre dans son altérité, la capacité à intégrer d'autres visions du monde, la solidarité au travers de mécanismes de dons et contre-dons et la tolérance dans l'accueil, malgré la peur légitime de l'inconnu. La Culture révèle en chacun de nous notre propre humanité.

C'est pourquoi le Congrès de la CSC Wallonne demande aux instances politiques régionales de privilégier et d'encourager la libre circulation de toutes les formes d'art, de création, de culture, ainsi que des personnes qui en sont porteuses.

Or, les attaques incessantes qu'elle subit ces dernières années nous font craindre un recul important tant dans l'offre culturelle accessible à toutes et à tous que dans la mise en place de conditions de travail dignes pour ses travailleuses et travailleurs (pensions, statut, subsides, viabilité des lieux culturels, etc.).

La CSC wallonne réaffirme haut et fort que la culture est un droit fondamental de chaque citoyen et qu'elle se doit de rester un bien commun accessible à toutes et à tous. La fin



de la gratuité de l'inscription dans les académies pour les enfants de moins de 12 ans est, à ce titre, un recul majeur à contester.

La culture, l'éducation et l'éducation permanente ne sont pas des dépenses mais des investissements essentiels pour la démocratie, la solidarité, l'émancipation des citoyens et la lutte contre les inégalités.



Pour un enseignement qui s'inscrive dans un projet de société solidaire, durable et émancipateur pour tous !

La CSC est résolument convaincue de l'importance des services publics et collectifs pour garantir une société juste, apaisée, et au sein de laquelle tout un chacun peut s'épanouir.

Parmi ceux-ci, l'enseignement joue un rôle essentiel dans la construction de la société de demain. L'affaiblir, c'est fragiliser la société, engendrer le repli sur soi, accroître les inégalités et les tensions sociales, dégrader les conditions de vie des familles, affecter la santé mentale de la jeune génération…

La CSC dénonce avec la plus grande force les attaques subies par l'institution scolaire, les personnels qui la font vivre au quotidien, les élèves et leurs familles.

- Quand les décisions fédérales ont un impact rédhibitoire sur les personnels de l'enseignement ;
- Quand les accès à la culture, à l'enseignement supérieur, au matériel scolaire et même à l'alimentation sont remis en question par des choix budgétaires douteux ;
- Quand le tronc commun polytechnique, source incontestée d'émancipation et de mixité, est remis en cause ;
- Quand le projet pour l'école est d'en faire un outil de sélection et non pas d'émancipation pour tous ;
- Quand, après avoir augmenté de façon drastique leurs possibilités de s'inscrire, on refuse aux étudiants étrangers l'accès au territoire, le séjour et l'établissement, les transformant *de facto* en suspects permanents ;
- Quand les réformes délétères pour les conditions de travail et de revenu de celles et ceux qui œuvrent dans les écoles au quotidien accroissent le découragement, la fatigue, le nombre de burn-out, la perte de sens, le dégoût, au détriment des personnels et des élèves eux-mêmes ;

C'est le socle de la société qui est gravement fragilisé, c'est la construction d'un futur harmonieux qui est compromis.



La CSC s'oppose à ces mesures injustes, à ces projets élitistes et à ces économies de court-terme. Elle appelle les gouvernements à retrouver le sens d'un véritable dialogue social et à considérer l'école comme un investissement et non comme pas une ligne de dépense.

Investir dans l'école, c'est un outil de prévention, de structuration, de formation des futurs citoyens et travailleurs de demain.

Investir dans l'école, c'est se donner les moyens de réussir la future transition écologique et sociale, c'est permettre à chaque citoyenne et citoyen de se construire un futur individuel épanouissant et de bâtir collectivement une meilleure société.



Aux côtés des jeunes qui se mobilisent pour leur avenir !

Partout en Europe, la jeunesse se mobilise ! Par exemple, en Allemagne contre la conscription, en France et en Espagne pour défendre l'enseignement ou dénoncer la crise du logement… En Belgique aussi, les jeunes se lèvent contre les politiques qui mettent leur avenir en danger.

Face aux politiques d'austérité, aux crises climatiques, à la multiplication des guerres et des violences à travers le monde, aux attaques contre les services publics, à l'augmentation du coût des études, au recul des protections sociales et aux choix budgétaires qui privilégient toujours davantage les logiques militaires au détriment des investissements sociaux, la jeunesse résiste.

Partout à Bruxelles et en Wallonie, des élèves, des étudiant·e·s et des jeunes se mobilisent. Que ce soit pour défendre un enseignement accessible, refuser la précarisation de leur avenir ou dénoncer la militarisation croissante de notre société, ils et elles expriment une même aspiration : vivre dans une société plus juste, plus solidaire et plus émancipatrice.

Pourtant, ces mobilisations se heurtent trop souvent au mépris, au silence ou à la répression[14]. Depuis plusieurs mois, les signaux sont particulièrement préoccupants. Le droit démocratique de manifester, de s'organiser et de contester est mis sous pression alors même qu'il constitue l'un des fondements essentiels de toute société démocratique.

Ces jeunes ne défendent pas uniquement leurs intérêts propres. Ils défendent l'accès à l'enseignement, les droits sociaux, la culture, la démocratie, les services publics et les mécanismes de solidarité qui bénéficient à l'ensemble de la société.

La CSC wallonne considère que ces combats ne peuvent être laissés à la seule jeunesse. Les attaques qui touchent aujourd'hui les étudiant·e·s, les jeunes travailleuses et travailleurs ou les jeunes demandeurs d'emploi s'inscrivent dans une offensive plus large contre le monde du travail et contre les mécanismes collectifs de protection sociale.

Face à ces attaques, la réponse doit être collective.

14 https://www.lesoir.be/778943/article/2026-10-25/nous-ne-pouvons-plus-garder-le-silence-sur-les-violences-policieres-legard-de



Dès lors, la CSC wallonne souhaite :

1. exprimer sa solidarité avec les mobilisations étudiantes et des élèves en cours ;
2. assurer, via ses permanent·e·s syndicaux·ales, l'accompagnement, l'encadrement, l'information, et la défense des jeunes mobilisés ;
3. réaffirmer le droit des jeunes à se mobiliser, à manifester et à faire entendre leur voix sans subir d'intimidation, de stigmatisation ou de répression ;
4. soutenir les revendications visant à garantir un enseignement accessible, des protections sociales fortes et des perspectives d'avenir dignes pour les jeunes ;
5. soutenir les mobilisations des jeunes et étudiants, surtout celles portées par les jeunesses syndicales et la Fédération des Etudiants Francophones (notamment la mobilisation du 17 novembre) ;
6. dénoncer les politiques d'austérité et les choix budgétaires qui sacrifient l'enseignement et les services publics au profit du réarmement ;
7. aller à la rencontre des mouvements de jeunesse, les protéger, construire des liens durables et faire converger nos luttes.